

**HISTORIQUE DE SOCIÉTÉS DE
PARFUMERIE DE GRASSE
1800-1939**

Gabriel BENALLOUL

Un inventaire du patrimoine industriel des parfumeries de Grasse a été établi entre 2007 et 2009¹. Une soixantaine de sites furent identifiés et documentés. Il s'agissait avant tout d'établissements « historiques » de la parfumerie, c'est-à-dire d'anciennes usines principalement en friches ou reconverties, construites avant les années 1970. Cette décennie marque, dans ce domaine, une inflexion économique et architecturale. Mais le sort de nombre de ces établissements historiques avait déjà été scellé avant le commencement de ce travail patrimonial. Ainsi, l'essentiel de l'usine Chiris avait été démoli, pour accueillir le nouveau siège du tribunal de Grasse et des immeubles à logements. Les usines Lautier Fils et Bertrand Frères, occupant le plateau autrefois nommé Le Paradis, furent également détruites (seul le bâtiment d'entrée de l'usine Bertrand Frères a été conservé). Ces deux usines, situées au pied du centre-historique, ont été remplacées par un programme de logements neufs. D'autres friches firent l'objet de conservations partielles, notamment les parfumeries Sozio, Tombarel Frères et Roure-Bertrand, dont certains bâtiments ont été protégés de façon pérenne avec une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Cette première phase de ré-urbanisation d'anciens quartiers industriels de Grasse, intervenue durant les années 1990 et 2000, n'avait pas bénéficié de l'apport d'une étude historique et architecturale préalable (hormis l'usine Roure²), similaire au récent inventaire évoqué plus haut. Cette étude aurait peut-être pu influencer sur les décisions prises en matière de conservation de ces usines. D'autant que les divers établissements cités, et surtout les usines Chiris, Lautier Fils et Roure-Bertrand avaient été, durant plus d'un siècle (1870-1970), les principaux sièges de l'aventure industrielle de la parfumerie de Grasse.

Il paraît cependant que la mise au jour de la valeur patrimoniale d'un site ne puisse à elle seule suffire à le protéger. Ainsi l'étude, même plus poussée de l'entreprise Méro et Boyveau³, n'a pu empêcher la démolition de son siège historique au quartier Sainte-Lorette, durant l'hiver 2007. L'histoire et ce travail d'inventaire ne sont que des instruments d'aide à une prise de conscience de la spécificité du patrimoine industriel de la parfumerie grassoise. Espérons que cette prise de conscience n'intervienne pas après la disparition des traces de ce passé original.

Car, en dépit des premières restructurations d'importance des deux dernières décennies, la question de la réhabilitation des usines historiques de la parfumerie demeure d'actualité. En effet, la question du devenir d'au moins dix sites devra se poser à court ou à moyen terme aux aménageurs de la ville. Il s'agit, par ordre d'urgence, de l'usine H. Muraour & Cie, l'ancienne annexe Bertrand Frères, connue aussi sous le nom de Biolandes, la ferme Méro à la Paoute, une partie de l'usine Tombarel Frères, les usines Charabot & Cie, Payan-Bertrand, Schmoller et Bompard, Robertet & Cie, et C.A.L. Quatre anciennes usines-immeubles⁴ le sont également : les fabriques J. Niel, J. Méro & Cie et Hugues Aîné, et le site des Fontaines Parfumées⁵. L'inventaire pourra à ces occasions être invoqué. Mais, en prévision de ces transformations architecturales possibles et afin de conforter l'inventaire

¹ L'ensemble de cette étude est accessible sur internet, via le site du ministère de la culture et la Base Mérimée. Le rapport de synthèse est consultable au service de l'inventaire général du patrimoine de la Région P.A.C.A. Cette étude a été conduite également en partenariat avec la Ville de Grasse et le Conseil Général des Alpes-Maritimes

² Kovalevski (Sophie), *Trois usines de parfumerie à Grasse*, Rapport de mission pour la C.R.M.H. P.A.C.A., 2002, conservé au centre de documentation du Musée International de la parfumerie

³ Benalloul (Gabriel), *Méro-Boyveau, monographie d'entreprise*, conservée au Musée International de la parfumerie, non coté, 2007

⁴ Pour la distinction entre usines et usines-immeubles voir Benalloul (Gabriel), *Les lieux industriels à Grasse de 1800 à 1950*, dans Grasse au fil du temps, Architecture et industrie, catalogue d'exposition, 2010, Grasse

⁵ Le site des Fontaines parfumées, aujourd'hui en partie ruiné, devrait être repris et rénové par la société Louis Vuitton qui souhaite étendre son activité au domaine du parfum. L'intérêt de cette entreprise pour ce site confirme la spécificité du patrimoine grassois

réalisé, les entreprises de parfumerie liées à ces quelques usines, ont fait l'objet de recherches complémentaires, à l'image de l'étude de Méro et Boyveau déjà citée. Ces recherches sont présentées ici partiellement.

L'inventaire du patrimoine de Grasse, tel qu'il a été entrepris par le service de l'inventaire général du patrimoine, propose un socle de connaissances fondamentales sur les sites (dates de construction, maîtres d'œuvres, principales évolutions architecturales) qui peut être augmenté lorsque la documentation historique le permet. Ainsi, le choix d'étudier davantage certaines sociétés au détriment d'autres a été dicté en premier lieu par des questions patrimoniales, remontant directement d'une situation observée sur le terrain. Ce point de départ s'est imposé à d'autres considérations. Il explique pourquoi les sociétés Chiris, Lautier Fils ou Roure-Bertrand, pourtant au cœur de la parfumerie historique grasseoise, n'ont pas fait l'objet d'une telle attention.

Plus généralement, l'argument strictement historique occupe, dans le cas de Grasse et la parfumerie, une place singulière dans la question de la conservation du patrimoine industriel. En effet, l'abord souvent privilégié pour la conservation, sous l'angle de la valeur architecturale des bâtiments au regard de l'histoire de l'art et de l'architecture, peut se heurter à la modestie des éléments architecturaux mis en œuvre par les industriels grasseois. Cette simplicité, notamment celle des ateliers de production, doit-elle pour autant conduire à la suppression des lieux portant la mémoire de Grasse, la seule ville « mono-active » de l'histoire industrielle occidentale spécialisée dans la production de matières premières pour parfumerie ? Car force est de constater que l'industrialisation de ce secteur de l'économie fut en grande partie inventée, mis en œuvre et portée par ce bassin d'activité et sa population.

L'un des aspects de ce travail d'approfondissement des recherches fut la réalisation d'historiques d'entreprises⁶, dont certains sont proposés ici. Ces notices se fondent sur une approche méthodologique identique. Elle repose essentiellement sur le dépouillement d'archives publiques. Les archives issues des fonds privés, riches mais d'un abord moins adaptées pour une recherche systématique sur un bassin d'entreprises, n'ont été sollicitées ponctuellement que comme sources complémentaires. Ainsi la trame générale de ces itinéraires de sociétés se fonde sur un corpus identifié d'archives⁷ : celles de l'Enregistrement⁸, complétées parfois par les transcriptions hypothécaires⁹, les minutes des

⁶ Cette option méthodologique est celle retenue en 1981 par Joseph Farnarier, dans son ouvrage *Contribution à la connaissance de Grasse*. Elle fut également celle du musée international de la parfumerie à plusieurs reprises et notamment en 1995 par Valérie Bia qui avait pris soin de référencer certaines des sources utilisées ; et enfin en 2004 par Sylvie Delcombel, documentaliste du musée, qui synthétisa sous forme de fiches, ces diverses histoires d'entreprises réalisées au cours du temps

Les quelques historiques présentés ici ne s'étendent que jusqu'aux années 1950. Pour les périodes plus récentes nous avons recopié la fin des historiques correspondant, réalisés en 2004.

Farnarier (Joseph), *Contribution à la connaissance de la ville de Grasse Parfumerie grasseoise*, Grasse, 1983, 149 p.

Bia (Valérie), *Historique des maisons de parfumerie grasseoise*, Mission du Patrimoine ethnologique et Musée International de la Parfumerie, 1997, Tome I, 44p. Tome II, 81p.

⁷ Abréviations employées : A.C.G. : archives communales de Grasse ; A.D.A.M. : archives départementales des Alpes-Maritimes ; M.I.P. : musée international de la parfumerie ; A.C.P. : acte civil public ; A.S.S.P. : acte sous seing privé ; D.M.P.D : déclaration de mutation par décès ; S.E.N.C. : société en nom collectif ; S.A.R.L. : société à responsabilités limitées ; S.A. : société anonyme

⁸ Les archives de l'Enregistrement, conservées par les centres d'archives départementales, sont classées dans la sous-série 03Q. Ont été consultées ici les actes sous seings privés, les actes civils publics, les tables de mutation et absence, les déclarations de mutation par décès et à partir de 1865, le fichier du répertoire général et le sommier du répertoire général

⁹ Les divers répertoires donnant accès aux registres des transcriptions hypothécaires sont accessibles sur le site des A.D.A.M. Les transcriptions sont classées dans la sous-série 400Q2

notaires¹⁰ et même l'état civil¹¹, le fonds du tribunal de commerce de Grasse¹² et les rapports d'expertise du tribunal civil¹³. Cet ensemble de documents, sollicités au départ pour étudier historiquement les usines, offrait également des éléments sur les sociétés et sur les individus. En effet, il était fréquent au 19^e siècle, qu'un mariage soit également une occasion pour les familles de léguer par avancement d'hoirie un bien immobilier, voire une usine. On pouvait aussi y officialiser, en garantie de dot, l'entrée du futur époux ou gendre dans l'entreprise familiale. Ces exemples montrent bien que cette documentation contient aussi de nombreuses informations intéressantes, bien que périphériques au problème de l'évolution du bâti proprement dite.

Dans sa forme, l'historique de société est un moyen de synthétiser toutes ces données. On peut ainsi suivre les diverses implantations d'une société de parfumerie sur le territoire communal, ou bien suivre les diverses évolutions statutaires d'une entreprise tout en y intégrant les données biographiques et personnelles ayant un lien avec la marche de la société. La multiplication de ces historiques et leur confrontation sur le mode d'une forme de « prosopographie » d'entreprises peuvent également renseigner sur les pratiques d'un bassin d'activité et ses évolutions à travers les époques.

En ne considérant que la question particulière des structures ou entités commerciales, quelques éléments de contextualisation peuvent être rappelés préalablement.

Ainsi, Grasse dispose déjà au 18^e siècle, d'un réseau de parfumeurs significatif. Des familles telles que les Debézieux¹⁴, ou les Fargeon s'illustrent alors. Ils établissent notamment des liens importants avec les milieux commerçants de la Capitale, dont la population est la principale pourvoyeuse de produits parfumés. Si la profession reste encore un peu dans l'ombre de la tannerie, l'autre grande activité de la ville, le nom de Grasse est de plus en plus communément associé à celui de la parfumerie, évinçant d'autres centres de production concurrents tels que celui de Montpellier¹⁵.

Durant le 19^e siècle, avec l'industrialisation, le lien entre Grasse et la parfumerie se renforce. Les divers métiers liés à cette activité s'organisent. La profession se divise en trois grandes branches : les cultivateurs, les commissionnaires en fleurs ou commettants (courtiers intermédiaires entre les cultivateurs et les industriels) et les industriels. Ces derniers fondent des sociétés commerciales, le plus souvent familiales, dont on ignore le nombre précis. En effet, Grasse concentre aussi bien des entreprises importantes, comprenant parfois quelques centaines d'employés, que de toutes petites entités dont il ne reste presque pas de traces. Les chiffres officiels le plus souvent rappelés sont de 45 sociétés dans les années 1840 et 65 dans les années 1860¹⁶. Il semble, pour simplifier, que durant toute la période (1800-1945) la ville compte de façon moyenne une cinquantaine d'entreprises avec éventuellement un pic autour des années 1870.

Certaines de ces sociétés ont des durées de vie longues et traversent le siècle voire la totalité de la période envisagée : Hugues Aîné, Chiris, Lautier Fils, Jean Niel, Pilar Frères. D'autres, au contraire, connaissent des durées de vie assez courtes. C'est notamment le cas

¹⁰ Les minutiers sont classés dans la sous-série 03E

¹¹ L'état civil de Grasse est accessible sur le site des A.D.A.M.

¹² Les archives du tribunal de commerce de Grasse sont conservées aux A.D.A.M., sous la cote 06U3. Les archives de la justice de paix (04U7) conservent également des actes de sociétés qui complètent ceux du tribunal de commerce

¹³ Les rapports d'expertise se trouvent également sous la cote 03U2

¹⁴ Lacroix (Jean-Bernard), *Une famille de parfumeurs grassois : les Debézieux*, dans la revue Recherches régionales, n° 167, avril-juin 2003

¹⁵ Vindry (Georges), *Les origines de la parfumerie grassoise*, dans 3000 ans de parfumerie, catalogue d'exposition, 1980, Dieppe, p. 156-157

¹⁶ Paul Gonnet (sous la direction de), *Histoire de Grasse et sa région*, Roanne/le Coteau, Horvath, Histoire des villes de France, 1984

des sociétés fondées à la fin du 18^e siècle ou au début du 19^e siècle. Les mécanismes de transmission des affaires n'étaient peut être pas encore aussi développés que ceux de la seconde moitié du siècle. De même, l'assise financière constituée par l'appareil bancaire local privé (banque Isnard et banque Luce) et la Banque de France sur laquelle se sont appuyés les parfumeurs n'était également pas aussi puissante¹⁷.

Le contexte industriel grassois s'établit plus clairement durant la seconde moitié du siècle et notamment à partir des années 1870. En effet, un virage technique s'y accomplit avec l'adoption généralisée des chaudières et machines à vapeur, qui ancrent la profession dans le mouvement de la « révolution industrielle ».

Il apparaît donc que l'émergence d'une parfumerie intégralement industrialisée a été le fait d'entreprises plus récentes. Ceci à quelques exceptions et notamment celle de la maison Chiris, qui trouve ses origines au milieu du 18^e siècle¹⁸.

Cette apparente absence de liens entre les deux périodes ne doit cependant pas masquer d'autres formes de filiations, moins concrètes et saisissables mais tout de même prégnantes, telles que la reprise d'anciennes raisons sociales ou marques de fabriques. L'étude des structures commerciales étendues à cette problématique permettrait d'atténuer la césure entre la parfumerie du 18^e siècle et celle du 19^e siècle, observée aussi lors de l'inventaire du patrimoine. En effet il avait été constaté l'absence de connexions directes entre les sites de production de ces deux périodes.

D'autre part, il peut être mentionné que la parfumerie grassoise est une profession hiérarchisée qui fonctionne comme une plateforme, c'est-à-dire un réseau d'entreprises complémentaires et interdépendantes.

Au sommet de cette pyramide se trouve l'entreprise Chiris, suivie semble-t-il des parfumeries Roure et Lautier Fils. Au dessous d'elles, se trouve un ensemble d'une dizaine d'entreprises de tailles moyennes, comme les maisons Hugues Aîné/Charabot, Méro et Boyveau, Tombarel Frères ... Ce sont les sites de ces sociétés intermédiaires qui sont aujourd'hui concernées par les questions de réhabilitation et qui donc ont fait l'objet des présents historiques. Enfin, le bassin grassois se compose, comme il a été mentionné, de petites ou de très petites entreprises qui emploient entre 2 et 20 employés.

Toutes ces entreprises, petites ou grandes, procèdent mais à des échelles différentes, à des activités assez semblables. Elles ont recours, mais à des degrés divers de perfectionnement, aux mêmes procédés techniques de fabrication d'essences parfumées d'origines naturelles : distillation, traitements par corps gras puis extraction par solvants.

L'encadrement statutaire qui officialise l'existence de ces entreprises se précise tout au long du siècle. Aux simples actes privés, passés lors d'occasions diverses, mariages, partage de succession, baux de location ... succèdent les statuts d'entreprises qui fixent, devant le Tribunal de Commerce, les grands principes de fonctionnement de chaque entité. Elles sont de ce fait mieux documentées historiquement. Les six historiques qui suivent le montrent¹⁹.

Enfin, sans anticiper sur les observations proposées en conclusion, il peut déjà être remarqué que les usines attachées à ces entreprises, devenues les lieux de mémoire reconnus d'une profession, émanent majoritairement d'entités créées au cours de la seconde partie du 19^e siècle.

¹⁷ Idem, voir Hervé de Fontmichel, *Histoire de la parfumerie grassoise*, p.123 à 147

¹⁸ Farnarier (Joseph), *Contribution à la connaissance de la ville de Grasse Parfumerie grassoise*, Grasse, 1983, 149 p.

¹⁹ Historiques dans l'ordre : H. Muraour & Cie/R. Sornin, Tombarel Frères, Méro et Boyveau, Hugues Aîné/Charabot, Bérenger Jeune/C.A.L., P. Robertet & Cie

• Historique de la société H. Muraour & Cie

D'abord menuisier (1834)²⁰, puis marchand de blé (1835)²¹, les débuts d'Henri Muraour dans la parfumerie peuvent être situés entre 1835 et 1842²². Il fonde sa propre société de parfumerie connue plus tard²³, sous la raison H. Muraour & Cie.

Ce jeune entrepreneur, né en 1807²⁴, est issu d'une famille de cultivateurs grassois. Son grand père, Jean, et son père, Antoine, étaient jardiniers²⁵. La famille était implantée, au moins depuis Antoine²⁶, au quartier Rastiny. C'est sur la propriété familiale, parmi les plantations de jasmins, d'orangers et de diverses herbes potagères²⁷, qu'Henri bâtit à ses frais son premier atelier de production. Ce local existe avec certitude en 1847²⁸.

En 1852, Henri Muraour hérite de divers biens immobiliers parmi lesquels se trouve l'exploitation familiale du quartier Rastiny, comprenant l'atelier de parfumerie²⁹. En 1858, il achète, à proximité de là, un vaste terrain agricole détaché d'une propriété plus importante encore, divisée en plusieurs lots et mise en vente par la comtesse Flore de Théas Thorenc, veuve du Comte de l'Escarène³⁰. La partie acquise par Henri Muraour se compose de terres cultivées, irriguées par divers dispositifs d'adduction d'eau (canaux, réservoirs ...) ³¹. Elle comprend aussi une maison de ferme³². C'est probablement cette maison qu'Henri propose de transformer, quelques années plus tard, en fabrique de parfumerie³³.

En mariant sa fille, en 1859, à François Suque, fabricant tanneur au quartier des Cordeliers³⁴, Henri Muraour renforce ses liens avec le milieu marchand grassois.

La première association commerciale connue à laquelle participe Henri Muraour est réalisée avec M. Jean Baptiste Camatte, parfumeur grassois implanté à Lyon³⁵, où ce dernier entretient un réseau commercial, au moins depuis 1852³⁶. M. Camatte est plus spécifiquement

²⁰ A.D.A.M., 03E 123/27, Acte 20 du 27.01.1834, Maître Violet (Cannes), Contrat de mariage entre Henri Muraour et Anne Claire Massuque

²¹ A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 03.04.1835, Acte de naissance d'Anne Claire Muraour, n° 73

²² A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 01.12.1842, Acte de naissance d'Honoré Muraour, n° 233 : on y mentionne, pour la première fois, qu'Henri Muraour est parfumeur

²³ A.D.A.M., 03Q03713, A.S.S.P., F. 3, le 09.01.1864, Acte de société, Fondation de la S.N.C. Henri Muraour et Claude Raynaud : première mention connue de la raison H. Muraour & Cie

²⁴ A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 12.12.1807, Acte de naissance d'Henri Muraour, n° 390

²⁵ Idem pour Antoine Muraour et pour Jean Muraour cf. A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 07.05.1852, Acte de décès d'Antoine Marie Muraour, n° 121

²⁶ A.D.A.M., 03E 123/27, Acte 20 du 27.01.1834, Maître Violet (Cannes), Contrat de mariage entre Henri Muraour et Anne Claire Massuque

²⁷ A.D.A.M., 03E 078/171, F. 53, Maître Sauvaire, Acte 43 du 31.01.1847, Testament d'Antoine Marie Muraour

²⁸ Idem

²⁹ A.D.A.M., 03E 078/184, F. 428, Maître Sauvaire, Acte 277 du 02.06.1852, Acceptation de testament, Antoine Muraour

³⁰ A.D.A.M., 400Q2/213, F. 115 à 123, Transcription n° 54 du 26.01.1858, Adjudication d'une propriété agricole au quartier Fontcinasse, La comtesse Flore Jacques Joseph De Théas Thorenc, veuve du Comte de l'Escarène / Henri Muraour, Pierre Levens Cresp, Antoine et Henry Roustan

³¹ Idem

³² Idem

³³ A.D.A.M., 03Q03713, A.S.S.P., F. 3, le 09.01.1864, Acte de société, Fondation de la S.N.C. Henri Muraour et Claude Raynaud

³⁴ A.D.A.M., 03E 078/207, Maître Sauvaire, Acte 70 du 05.02.1859, Acte de mariage, François Suque / Anne Claire Muraour

³⁵ A.D.A.M., 03Q03713, A.S.S.P., F. 3, le 09.01.1864, Acte de société, Fondation de la S.N.C. Henri Muraour et Claude Raynaud

³⁶ A.D.A.M., 06U03/0011, Acte de société du 10.12.1852, Formation de la société Camatte Aîné

chargé de la gestion des affaires à Lyon tandis qu'Henri Muraour s'occupe des affaires grassoises³⁷.

Tout en poursuivant ses activités avec M. Camatte, Henri Muraour s'associe en 1864 à Claude Raynaud, parfumeur³⁸ âgé de 51 ans³⁹, cousin de son épouse⁴⁰. Cette nouvelle société en nom collectif, dénommée H. Muraour et Cl. Raynaud, semble avoir pour principal objet l'édification et l'exploitation en commun d'une nouvelle usine⁴¹. Suivant les termes de l'accord, Henri Muraour fournit le terrain (il s'agit de la propriété acquise en 1858), et prend en charge les frais d'aménagement du nouvel établissement. La contribution d'Henri Muraour est alors évaluée à 40 000 Francs. En contrepartie la société s'engage à lui verser un loyer pour l'exploitation de l'usine et à financer l'achat du matériel industriel nécessaire. Claude Raynaud investit 10 000 Francs en fonds propres⁴².

Cette association, dont la durée avait été fixée à 10 ans, est dissoute peu avant son terme officiel, en janvier 1873⁴³. M. Raynaud reprend à son actif la raison Claude Raynaud et déplace ses activités dans une ancienne fabrique de parfumerie, situées en limite du centre ancien, au quartier des Cordeliers⁴⁴. Henri Muraour semble alors poursuivre seul l'activité de la société qui porte son nom et cela jusqu'à sa mort en 1886⁴⁵. La direction des affaires est ensuite reprise par Jean Henri Suque, son petit-fils⁴⁶.

En 1893, Jean Henri Suque, son frère Ernest, jusque-là tanneur, et Adrien Raynaud (22 ans⁴⁷), apparenté à Claude Raynaud, l'ancien associé d'Henri Muraour⁴⁸, forment entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation de la parfumerie H. Muraour & Cie⁴⁹. Ils établissent les premiers statuts officiels⁵⁰ de l'entreprise qui a pour objet « le commerce de la parfumerie, et de tous les articles qui s'y rattachent »⁵¹. Le capital social est fixé à 52 900

³⁷ A.D.A.M., 03Q03713, A.S.S.P., F. 3, le 09.01.1864, Acte de société, Fondation de la S.N.C. Henri Muraour et Claude Raynaud

³⁸ Idem

³⁹ A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 25.09.1813, Acte de naissance de Claude Raynaud, n° 248

⁴⁰ A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 01.12.1842, Acte de naissance d'Honoré Muraour, n° 233

⁴¹ A.D.A.M., 03Q03713, A.S.S.P., F. 3, le 09.01.1864, Acte de société, Fondation de la S.N.C. Henri Muraour et Claude Raynaud : « La société jouira à titre de bail pendant toute sa durée de la fabrique de parfumerie que M. Muraour fait construire dans sa propriété de Rastiny, et dont l'exploitation fait précisément l'objet de la société, cette fabrique devra être mise en état de service pour le printemps 1864, et être entièrement achevée dans le courant de l'année [...] » ; aucun document ne permet de certifier que cet établissement a bien été mis en fonctionnement comme l'accord le prévoyait. Un plan de Grasse, daté de 1869, indique au contraire que le siège de la société H. Muraour et Cl. Raynaud se trouvait dans l'ancienne fabrique exploitée par Henri Muraour depuis de longues années

⁴² Idem

⁴³ A.D.A.M., 04U07/0109, Acte de société du 29.01.1873, Dissolution de la S.N.C. Henri Muraour et Claude Raynaud

⁴⁴ A.D.A.M., 03Q 03769, bail S.S.P., F. 47, L. 3, le 12.09.1872, Rez-de-chaussée d'une maison à Grasse, rue des Cordeliers, n°17, Alexandre Bertou / Claude Raynaud

⁴⁵ A.D.A.M., 03Q03831, D.M.P.D., F. 12, n° 30, le 08.06.1887, succession d'Henri Muraour

⁴⁶ A.D.A.M., 03E 078/345, Maître Chauvin, Acte 509 du 16.11.1887, Acte de mariage, Marie Rose Antoinette Sicard / Jean Henry Suque

⁴⁷ A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 01.06.1899, Acte de mariage, Claire Pellegrin / Adrien Raynaud, n° 40

⁴⁸ A.D.A.M., 04U07/0109, Acte de société du 29.01.1873, Dissolution de la S.N.C. Henri Muraour et Claude Raynaud

⁴⁹ A.D.A.M., 06U03/0022, Acte de société du 29.04.1893, Formation de la S.N.C. H. Muraour & Cie

⁵⁰ L'acte de 1864 (cf. note de bas de page n°22) n'est pas, du moins dans la forme, un acte de société, bien qu'il s'y apparente

⁵¹ A.D.A.M., 06U03/0022, Acte de société du 29.04.1893, Formation de la S.N.C. H. Muraour & Cie

Francs. Le siège social et la raison sociale ne changent pas : H. Muraour & Cie, quartier Rastiny⁵². Initialement créée pour une durée de 7 ans, la société en nom collectif est cependant dissoute à peine un an après sa fondation officielle : « d'un commun accord il est convenu que M. Raynaud continuera seul l'exploitation du commerce de parfumerie. »⁵³. Ce dernier devient le propriétaire exclusif de la marque H. Muraour & Cie⁵⁴. Jean Henry Suque décède en 1895, à l'âge de 35 ans⁵⁵. Les biens immobiliers de la succession d'Henri Muraour, dont font partie les divers sites industriels de la société, sont mis en vente à partir de là⁵⁶.

La société H. Muraour & Cie, dirigée par Adrien Raynaud, déménage donc et s'établit de façon temporaire dans un local situé à l'avenue des Capucins ou avenue Chiris (n°11)⁵⁷.

En 1906, Adrien Raynaud et son cousin⁵⁸, Claude Hugues, achètent en commun un terrain à proximité de la Gare P.L.M.⁵⁹. Ils y font bâtir une usine⁶⁰, puis s'y établissent⁶¹. En 1912, ils forment entre eux la société en nom collectif Adrien Raynaud, Claude Hugues & Cie, qui a pour objet « la fabrication et le commerce de la parfumerie et de tous objets s'y rattachant ». Le capital social est fixé à 315 559 Francs et la nouvelle usine devient le siège social officiel de l'entreprise⁶². En 1917, Adrien Raynaud et Claude Hugues s'associent à Eugène Fuchs⁶³. Ce dernier s'est notamment entendu avec ses deux associés pour prendre en gérance en son nom personnel, dans un des bâtiments de l'usine, un magasin de vente au détail de produits parfumés⁶⁴. Il s'agit sans doute, au moins pour une part d'entre eux, de produits confectionnés sur place⁶⁵. Un an plus tard (1918), la société en nom collectif est dissoute⁶⁶ suite au décès d'Adrien Raynaud, âgé de 48 ans⁶⁷. Le bilan établi au moment de

⁵² Idem

⁵³ A.D.A.M., 06U03/0022, Acte de société du 20.02.1894, Dissolution de la S.N.C. H. Muraour & Cie

⁵⁴ A.D.A.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour

⁵⁵ A.D.A.M., 03Q03837, D.M.P.D., F. 11, n° 31, le 05.11.1895, succession de Jean Henry Suque

⁵⁶ 2 exemples : A.D.A.M., 03E 079/673, Maître Lancestre, Acte 149 du 15.06.1895, Acte de vente d'une propriété quartier Rastiny, Anne Claire Muraour / Claude Ernest Bord ; A.D.A.M., 03E 079/675, Maître Lancestre (Grasse), Acte 48 du 10.03.1896, Vente d'un terrain en blé au quartier Rastiny, Anne Claire. Muraour / Jean Joseph Achard

⁵⁷ A.C.G., 1G7/07 à 17, Patentes, Rôle de 1897 à 1907 : l'emplacement précis de ce local n'a pas pu être déterminé

⁵⁸ Fils de Marie Justine Bérenger, sœur de la mère d'Adrien Raynaud cf. A.D.A.M., Etat civil, documents numérisés, Bureau du Bar-sur-Loup, 24.12.1880, Acte de naissance de Claude Hugues, n° 21

⁵⁹ A.D.A.M., 03E 078/401, Maître Crépeaux, Acte 3249 du 05.12.1906, Acte de vente d'un lot de terrain, F. Xavier Goby /Adrien Raynaud et Claude Hugues

⁶⁰ A.D.A.M., 05M 0332, Bâtiments dangereux, Dossier H. Muraour & Cie, automne 1907

⁶¹ A.D.A.M., 06U03/0028, Acte de société du 25.07.1912, Formation de la S.N.C. Parfumerie Ad. Raynaud et Cl. Hugues

⁶² Idem

⁶³ A.D.A.M., 06U03/0028, Acte de société du 16.07.1917, Modification de statuts de la S.N.C. Parfumerie Ad. Raynaud et Cl. Hugues : la date de création de cette boutique et la date de l'accord passé entre la société et E. Fuchs sont inconnues

⁶⁴ A.D.A.M., 400Q02/1659, Transcription n° 3 du 06.02.1926 (acte du 28.08.1925) Cahier des charges et conditions auxquelles seront adjugés à l'audience des saisies immobilières du T.C. de Première Instance de Grasse, Société H. Muraour & Cie

⁶⁵ Idem : Ce document dit que M. Fuchs vend des produits de parfumerie provenant des fabrications de la marque H. Muraour & Cie et Mury

⁶⁶ A.D.A.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour : Document intitulé « Bilan au 30.11.1918 de la S.N.C. Ad. Raynaud et Cl. Hugues et H. Muraour & Cie Fabrique de parfumerie à Grasse » : Société dissoute par le décès de M. Adrien Raynaud survenue le 11.11.1918 et la liquidation par Cl. Hugues, associé survivant liquidateur. ACTIF : Immobilier [usine et matériel industriel] 210 000 francs ; Mobilier [marchandises] 240 000 francs ; Raison sociale Ad. Raynaud et Cl. Hugues 10 000 francs [...] Total 951 805 francs. PASSIF : Capital social 315 559,90 ; Dettes 480 617,80 francs et 55 367,75 francs ; Prêts en espèces 36 499,40 francs ; Créances hypothécaires 63 760,25 francs. Le document établit un passif total à éteindre de 636 245,20 francs

⁶⁷ A.D.A.M., 03Q03871, D.M.P.D., F. 67, n° 39, le 01.03.1920, succession d'Adrien Claude Raynaud

cette liquidation laisse paraître un passif à éteindre de 636 245,20 Francs⁶⁸. La société est alors en cessation de paiement⁶⁹. Cependant, en dépit de ces difficultés, une Société Anonyme, au capital d'un million de Francs, est formée quelques mois plus tard entre les héritiers d'Adrien Raynaud (famille Pellegrin), Claude Hugues, Eugène Fuchs et d'autres associés⁷⁰. Tous pensent pouvoir « parvenir à l'extinction du passif de la société »⁷¹. La nouvelle équipe achète en 1919 une parcelle contiguë au terrain de l'usine⁷² et procède, probablement à la même époque, à des travaux d'extension de l'usine⁷³ afin de relancer l'activité⁷⁴. Elle s'associe en 1920 à M. Silvy⁷⁵ qui apporte à la société son commerce de distillation et de vins mousseux⁷⁶, ainsi que des biens immobiliers situés à Grasse, quartiers Rastiny⁷⁷ et Magagnosc⁷⁸ où se trouve sa fabrique. Le capital est porté, à cette occasion, à 3 millions de francs⁷⁹. L'augmentation cumule les apports de M. Silvy⁸⁰ ainsi que la création de 1188 nouvelles actions de 1000 francs chacune⁸¹. Mais « malgré les efforts accomplis dans ce but [rétablir les comptes de la société] il n'en a rien été, les opérations faites pour la réalisation de l'actif en vue de l'extinction du passif, n'ayant apporté que des mécomptes et des pertes. »⁸² Le 25.01.1924, la société est déclarée en liquidation judiciaire⁸³ et l'usine mise

⁶⁸ A.D.A.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour : pour le détail approximatif du bilan en 1918, cf. note de bas de page n°46

⁶⁹ A.D.A.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour, courrier adressé à messieurs les présidents et juges comptables du Tribunal Civil de Grasse

⁷⁰ A.D.A.M., 06U03/0028, Acte de société du 02.07.1919, Formation de la S.A. Parfumerie H. Muraour & Cie : Liste des administrateurs : Eugène Fuchs, industriel demeurant à Grasse, mandataire de 4 personnes de sa famille ; Pierre Dupont, industriel demeurant à Paris, 17 rue d'Astorg ; Claude Hugues, industriel demeurant à Grasse ; Claire Pellegrin, sans profession, veuve de M. Adrien Raynaud, demeurant à Grasse ; Anne Marie Pauline Raynaud, sans profession, épouse assistée et autorisée de M. Louis Honoré Pellegrin, inspecteur des contributions directes, avec lequel elle demeure à Draguignan ; Melle Elisabeth Raynaud, sans profession, célibataire majeure, demeurant à Grasse

⁷¹ A.D.A.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour, courrier adressé à messieurs les présidents et juges comptables du Tribunal Civil de Grasse

⁷² A.D.A.M., 400Q02/1289, F. 81 à 85, Transcription n° 38 du 04.08.1920, Apport en société, M. Fuchs, Dupont, Silvy, à la parfumerie H. Muraour & Cie : propriété acquise le 06.10.1919, devant maître Camatte, par Eugène Fuchs et Pierre Dupont à M. Girard

⁷³ A.D.A.M., 05M 0332, Bâtiments dangereux, Dossier H. Muraour & Cie, 1921

⁷⁴ A.D.A.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour, courrier adressé à messieurs les président et juges comptables du Tribunal Civil de Grasse

⁷⁵ A.D.A.M., 06U03/0029, Acte de société du 03.06.1920, Modification des statuts de la S.N.C. H. Muraour & Cie

⁷⁶ A.D.A.M., 400Q02/1289, F. 81 à 85, Transcription n° 38 du 04.08.1920, Apport en société, M. Fuchs, Dupont, Silvy, à la parfumerie H. Muraour & Cie : une première société en nom collectif avait été fondée le 24.08.1918 entre M. Silvy et M. Eugène Fuchs pour l'exploitation d'un fonds de commerce de fabrication, de vente en vins mousseux. C'est certainement par l'intermédiaire de M. Fuchs que M. Silvy est associé à la parfumerie H. Muraour & Cie, à un moment où cette dernière cherche des solutions pour sortir d'une situation financière et commerciale difficile

⁷⁷ A.D.A.M., 400Q02/1261, F. 153, Transcription n°69 du 09.02.1920, Acte de vente d'une propriété à Grasse au quartier de la Cavalerie : il s'agit d'une propriété de 2460m2 située à proximité de l'usine et qui comprend un immeuble d'habitation

⁷⁸ A.D.A.M., 400Q02/1289, F. 81 à 85, Transcription n° 38 du 04.08.1920, Apport en société, M. Fuchs, Dupont, Silvy, à la parfumerie H. Muraour & Cie

⁷⁹ Idem : suivant délibération du conseil d'administration de la S.A. H. Muraour & Cie du 18.06.1920

⁸⁰ Idem

⁸¹ Idem : suivant délibération du conseil d'administration de la S.A. H. Muraour & Cie du 03.06.1920

⁸² A.D.A.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour, courrier adressé à messieurs les président et juges comptables du Tribunal Civil de Grasse

⁸³ Idem

en vente par expropriation forcée (le 24.06.1924)⁸⁴. Le 13 février 1925, un jugement convertit la liquidation judiciaire en faillite⁸⁵. Le 25.08.1925, l'usine est adjugée pour un total de 771 210 Francs à La société grassoise pour la fabrication des matières premières pour la parfumerie⁸⁶, rebaptisée un an plus tard Société R. Sornin & Cie⁸⁷.

Dossier de faillite, Liquidation judiciaire Henri Muraour & Cie (A.D.A.M., 6U3/278)

Jugement déclaratif du 01.12.1924

Capital social : 3 000 000 F.

SITUATION ACTIVE

SITUATION PASSIF

Immeuble :	1 104 675 fr.	Passif hypothécaire :	467 365 fr.
Matériel :	315 341 fr.	Passif privilégié :	241 420,63 fr.
Marchandises :	341 269,05 fr.	Passif chirographaire :	525 019,81 fr.
Clients débiteurs :	100 209,21 fr.		
Caisse :	367,85 fr.		
Valeurs mobilières :	385 000 fr.		
Créances litigieuses :	105 000 fr.		
TOTAL :	2 351 868,11 fr.	TOTAL :	1 233 805,44 fr.

Note complémentaire sur la société R. Sornin qui, en 1925, rachète l'usine Muraour

Les débuts de René Sornin dans la parfumerie semblent remonter à 1920⁸⁸. En effet, cet ancien quincailler rachète à cette date un fonds de commerce de parfumerie exploité à Grasse, place des Buanderies⁸⁹. L'ensemble acquis comprend les éléments incorporels, les droits aux baux, les objets mobiliers, les marchandises neuves⁹⁰; il comprend aussi, semble-t-il, la très ancienne marque Isnard-Maubert, société de parfumerie qui aurait été fondée en 1826 et à laquelle la société de René Sornin fait plus tard explicitement référence dans ses documents publicitaires : exemple, Isnard Maubert – à Grasse depuis 1826 – R. Sornin & Cie successeurs (1928)⁹¹. Peu après, et très certainement en vue du rachat de l'usine H. Muraour & Cie, René Sornin se rapproche d'Henri Euzière, et de Jean et Paul Guérin, qui dirigent la société de parfumerie grassoise H. Euzière & Cie. Les quatre hommes forment entre eux une nouvelle entité commerciale en parallèle de celles qui existent déjà⁹². Le 16.08.1925, ils établissent les statuts de leur association qu'ils nomment provisoirement S.A.R.L. Société Grassoise pour la Fabrication des Matières Premières de la Parfumerie⁹³. Le capital social est établi à 26 000 francs, le siège social est installé, également de façon momentanée, au quartier Font-Laugière, certainement dans l'usine H. Euzière & Cie⁹⁴. Le 03.03.1926, après le rachat de l'usine H. Muraour & Cie, l'entreprise est rebaptisée de façon officielle S.A.R.L. R. Sornin & Cie⁹⁵. Le 01.01.1927, Henri Euzière se retire de l'association⁹⁶. Il dissout également la

⁸⁴ Idem

⁸⁵ A.D.A.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour, vente aux enchères

⁸⁶ A.D.A.M., 06U03/0278, Dossier de faillite, Société H. Muraour, courriers

⁸⁷ A.D.A.M., 04U07/0123, Acte de société du 03.03.1926, Modification de statuts, Changement de dénomination sociale

⁸⁸ A.D.A.M., 03Q03588, A.C.P., F. 70, C.4, 1920, Acte de cession d'un fonds de commerce à Grasse, place des Buanderies, J. Tanneron, Louis Serraire / René Sornin

⁸⁹ Idem

⁹⁰ Idem

⁹¹ M.I.P., documentation, Revues professionnelles, Revue des marques de la parfumerie et de la savonnerie, décembre 1928, vol. 6, n°12

⁹² Il s'agit de la société H. Euzière & Cie (société grassoise fondée sans doute à la fin du 19^{ème} siècle) et de la société de René Sornin et dont on ignore la raison sociale officielle

⁹³ A.D.A.M., 03Q03729, A.S.S.P., F. 85, n°701, le 28.08.1925, Acte de société, Formation de la S.A.R.L. Société grassoise pour la fabrication des matières premières de parfumerie : cette raison sociale est très certainement la reprise de la dénomination de la société créée et exploitée jusque-là par R. Sornin

⁹⁴ A.D.A.M., Enregistrement, Bureau de Grasse, A.S.S.P., 03Q03729, F. 85, n°701, le 28.08.1925, Acte de société, Formation de la S.A.R.L. Société grassoise pour la fabrication des matières premières de parfumerie

⁹⁵ A.D.A.M., 04U07/0123, Acte de société du 03.03.1926, Modification de statuts, Changement de dénomination sociale

⁹⁶ A.D.A.M., 04U07/0126, Acte de société du 10.01.1927, Cession de parts sociales, Société R. Sornin & Cie

société qui existait entre les frères Guérin et lui pour l'exploitation de la société H. Euzière & Cie⁹⁷. Il ne se consacre plus, à partir de là, qu'à la gestion de cette dernière entreprise⁹⁸.

L'installation de R. Sornin & Cie dans les locaux acquis est effective dès 1926⁹⁹. En 1930, le capital social passe de 26 000 à 27 000 francs¹⁰⁰. L'entreprise comprend de nouveaux partenaires tels que Pierre Berger, Edouard Moreau ou Louis Quenard¹⁰¹. En 1934, la S.A.R.L. R. Sornin & Cie est transformée en Société Anonyme¹⁰². Parmi les administrateurs importants de l'entreprise on trouve à ce moment là Julien, Marius et Charles Cauvi qui investissent respectivement 22 000 francs, 5 000 et 500 francs, tandis que le capital social est fixé à 28 000 francs¹⁰³. Le capital est une nouvelle fois augmenté en 1935 et passe à 55 000 francs¹⁰⁴.

Effectifs : avant la faillite (sous H. Muraour & Cie) : 22 employés (données incertaines 6U3/278) ; le 30 mai 1926 (sous R. Sornin & Cie) : environ 40 employés (5M332)

● Historique de la société Tombarel Frères¹⁰⁵

François Marie Tombarel, commis parfumeur à Grasse¹⁰⁶, et son frère Jean Henri Marie, négociant à Vouziers (Ardennes)¹⁰⁷, créent une société de commerce après 1864¹⁰⁸ et produisent notamment de l'huile d'olives¹⁰⁹ et du concentré de tomates¹¹⁰. Ils déposent les statuts de l'association « Tombarel Frères » en 1872, avec siège social à Grasse¹¹¹.

Leur activité dans le domaine de la parfumerie est connue à partir de 1874, après l'acquisition de la raison de commerce Robert Frères¹¹². Il s'agissait du nom de la Maison de Parfumerie fondée par leur cousin germain Jean Henri Robert¹¹³, décédé un an plus tôt, à l'âge

⁹⁷ A.D.A.M., 04U07/0124, Acte de société du 10.01.1927, Dissolution par anticipation, Société H. Euzière & Cie

⁹⁸ A.D.A.M., Tribunal de commerce de Grasse, 06U03/0035, Acte de société du 31.07.1931, Modification des statuts de la H. Euzière & Cie : Henri Euzière est seul à la direction des affaires de son entreprise

⁹⁹ A.D.A.M., 05M 0332, Bâtiments dangereux, Dossier H. Muraour & Cie, 30.05.1926

¹⁰⁰ A.D.A.M., 04U07/0129, Acte de société, Cession de parts sociales, Société R. Sornin & Cie

¹⁰¹ Idem

¹⁰² A.D.A.M., 04U07/0129, Acte de société du 17.04.1935, Déclaration de souscription et de versement, Société R. Sornin & Cie

¹⁰³ Idem

¹⁰⁴ Idem

¹⁰⁵ La société Tombarel Frères avait retenu comme date officielle de sa fondation l'année 1838, qui était rappelée sur les papiers à en-tête de l'entreprise. Celle-ci a été reprise et répétée par l'historiographie locale (cf. Bibliographie : J. Farnarier, V. Bia). Nous n'avons pas retrouvé de documents qui permettent de confirmer cette date

¹⁰⁶ A.D.A.M., 03E 076/523, Maître Laugier, F.69, Acte 51, 16.04.1864, Contrat de mariage F. M. Tombarel / Dorothee Vassal

¹⁰⁷ A.D.A.M., 03Q 03823, n° 411, F.21, RC 2, 10.04.1873, Succession Jean Henri Robert

¹⁰⁸ Le qualificatif de commis parfumeur évoqué dans le contrat de mariage de François Marie Tombarel en 1864 laisse supposer qu'il est alors employé d'une parfumerie et non patron d'une société

¹⁰⁹ A.D.A.M., 04U07/109, A.C.P., M. Laugier, 17.01.1872, Acte de constitution de la Société Tombarel Frères
On peut également retrouver cet acte de société dans les minutes de Maître Laugier : A.D.A.M., 03E 076/527, Acte 11 du 17.01.1872

¹¹⁰ A.D.A.M., 06U03/0040, Dépôt de marque de fabrique, registre, 1858-1878

¹¹¹ A.D.A.M., 04U07/109, A.C.P., M. Laugier, 17.01.1872, Acte de constitution de la Société Tombarel Frères

¹¹² A.D.A.M., 06U03/0040, Dépôt de marque de fabrique, registre, 1858-1878, et succession Jean Henri Robert 03Q 03823. Ne pas confondre la parfumerie Robert Frères avec la parfumerie Etienne Robert, qui sont deux sociétés différentes

¹¹³ Aucun document n'évoque de façon explicite le lien entre la société Robert Frères et Jean Henri Robert. Cependant, ce dernier, parfumeur, décédé en 1873, lègue une partie de ses biens dont le fonds de commerce de parfumerie à ses cousins, les frères Tombarel. L'année suivante, la marque Tombarel Frères est associée pour la première fois à la marque Robert Frères dans un document d'archive

de 43 ans¹¹⁴. De la même façon, la Société Tombarel a acquis au cours de son histoire d'autres raisons commerciales et marques de fabriques¹¹⁵ : Giraud Frères¹¹⁶, Octave Frères¹¹⁷, Thomas Merle¹¹⁸.

La société s'était implantée dans les premiers temps au quartier de la Roque. Un document atteste qu'elle s'y trouvait en 1881¹¹⁹. Les diverses activités étaient réparties entre plusieurs bâtiments loués à différents propriétaires. Il s'agissait d'une fabrique principale¹²⁰ et d'annexes¹²¹ (entrepôt, atelier d'enfleurage ...)

En 1890, Marie Eugénie Tombarel, fille de Jean Henri Marie, épouse François Xavier Goby, avocat, fils d'Auguste¹²². Celui-ci était producteur de cires et possédait une fabrique face à celle des frères Tombarel (cf. note de bas de page n° 15).

Suivant le contrat de mariage¹²³, l'apport de la famille Goby, d'une valeur de 50 000 francs, comprenait la fabrique de cires (ancienne parfumerie Etienne Robert¹²⁴) ; celui des frères Tombarel, estimé à 100 000 francs, était exclusivement constitué d'une part du capital de la société¹²⁵.

En 1891, les frères Tombarel s'associent avec François Xavier Goby et forment une société en nom collectif. Le capital social est fixé à 597 880 francs et la raison sociale demeure Tombarel Frères. Les associés prévoient également dans ses nouveaux statuts, de changer de siège social à l'expiration du bail de location de la fabrique principale du quartier de la Roque¹²⁶.

Ce changement a lieu vers 1899¹²⁷. En effet, la société s'installe dans une usine qu'elle a fait bâtir¹²⁸, au quartier Rastiny, à proximité de la Gare P.L.M. Cette même année, François Marie Tombarel se retire de l'affaire familiale¹²⁹. Il meurt en 1904¹³⁰.

¹¹⁴ A.D.A.M., 03Q 03823, n° 411, F21, RC 2, 10.04.1873, Succession Jean Henri Robert

¹¹⁵ A.D.A.M., 04U07/122, A.C.P., M. Crépeaux, 18.03.1925, Acte de constitution de la Société Anonyme Tombarel Frères

¹¹⁶ Cette raison de commerce ne semble pas avoir de liens particuliers avec la marque Jean Giraud Fils, rattachée à la parfumerie Sozio. Joseph Farnarier et Valérie Bià indiquent que les frères Tombarel ont acquis cette marque de fabrique en 1868. Nous n'avons pas trouvé les éléments qui permettent de confirmer cette donnée

¹¹⁷ Nous n'avons retrouvé aucune trace de cette société ou de cette marque dans des documents d'archives

¹¹⁸ Joachim Thomas, parfumeur, époux Merle possède un magasin dans les années 1860 à la rue du Pontet (A.D.A.M., 03U02/0645). Puis la société déménage au 9 av. Sainte Lorette (A.C.G., 1G7/1 à 21, 1891 à 1911) Jean Baptiste Thomas Merle succède à Joachim. Cette parfumerie a déposé plusieurs marques de fabrique pour des produits de parfumerie, auprès du Tribunal de Commerce de Grasse (notamment dans les années 1880, ADAM, 06U03/0041). On ignore la date de rachat de cette marque de fabrique par la Société Tombarel

¹¹⁹ A.D.A.M., 03U02/0653, Rapport d'expert, 1881, Affaire Goby /Escoffier

¹²⁰ A.D.A.M., 03Q 03800, n° 115, 12.10.1826, succ. Marie Claire Artaud : à cette époque, ces locaux étaient déjà destinés à la production de parfumerie. Nous ignorons à quelle date la société Tombarel Frères s'y installe. A.D.A.M., 03Q 03262 et 03Q 03268, succ. De Lauze Fabrègues. : M. Mougins de Roquefort hérite du site (1873). A.D.A.M., 03Q 03774, F. 58, L. 8, Location verbale : Un nouveau bail de location est signé en 1887. Il est renouvelé en 1892, jusqu'en 1894. Il a sans doute été prorogé une dernière fois, jusqu'en 1898

¹²¹ 1. Les frères Tombarel louaient à Auguste Goby un petit local dans sa fabrique de cires (A.D.A.M., 03U02/0653)

2. A.D.A.M., 03Q 03771, Bail de location S.S.P., 01.10.1885, veuve Granet/Soc. Tombarel Frères : Les sous-sols de la maison qu'elle possède à Grasse Place Neuve

¹²² A.D.A.M., 03E 076/562, M. Maire, Acte 269, 04.10.1890, Contrat de mariage F. X. Goby / M.E. Tombarel

¹²³ Idem

¹²⁴ A.D.A.M., 03E 076/523, M. Laugier, 28.10.1865, Vente M.J. Robert/R.S.A. Goby, ancienne fabrique Etienne Robert, bd de la Roque

¹²⁵ Chacun des frères Tombarel donne 50 000 francs

¹²⁶ A.D.A.M., 03Q 03721, A.S.S.P., 19.12.1891, Formation de la société en nom collectif Tombarel Frères

¹²⁷ A.C.G., 1G7/09 à 21, Rôles des patentes : La Société paye cet impôt pour ses activités sur ce site à partir de 1899

En 1901, la société en nom collectif est prorogée et « se continue par une société de fait entre M. Xavier Goby et sa femme Madame Goby née Tombarel qui est aux droits de Henri et de François Tombarel »¹³¹. La société compte deux autres associés : Charles Harmel et Ezechiel Hirsch¹³². Il semble qu'à cette époque Henri Marie Tombarel ne fait plus partie de la société¹³³. Il décède en 1914¹³⁴.

En 1925, cette société est transformée en Société Anonyme. Le Siège social est toujours au quartier de la gare, le capital social est fixé à 3 800 000 francs divisé en 7600 actions de 500 francs chacune. 5990 d'entre elles appartiennent aux époux Goby. Les parts restantes sont vendues à des proches de la famille et principalement à Antoine Heurtard, rentier, Charles Harmel, parfumeur et Ezechiel Hirsch, ingénieur. La S.A. a pour objet « l'exploitation d'une usine de parfumerie, l'achat, la vente, la fabrication de tous produits et articles concernant la parfumerie, la savonnerie, la toilette, l'hygiène, la distillerie, les huiles végétales et minérales, la droguerie, l'herboristerie, les produits coloniaux et autres analogues »¹³⁵. Au cours de cette période les fils de François Xavier Goby, François¹³⁶ et Jean¹³⁷, entrent successivement dans la société.

En 1930, François Xavier Goby rachète pour 400 000 francs (empruntés à la société) les parts de plusieurs actionnaires (Heurard, Gimbert, Lambert, Godet) « afin que la famille fut seule propriétaire de la maison »¹³⁸.

Quelques années plus tard (1936) il commente ainsi les effets de cette opération : « Je crois que cela a été une erreur parce qu'il n'est pas mauvais de multiplier les actionnaires, surtout quand on peut les choisir, et aussi parce que ces actions, pendant ces 5 années, avaient rapporté une moyenne de 11% et que depuis cette époque nous n'avons eu que deux dividendes insignifiants »¹³⁹.

Suite de l'historique d'après la documentation M.I.P. sans référencement des sources. « Après le ralentissement consécutif à la crise de 1929 et le coup d'arrêt de la guerre, l'activité de la parfumerie reprend dans des conditions satisfaisantes et se développe même sous la conduite de François Goby, puis de Jean Goby, son frère cadet, notamment la création de T.P.C. (Tombarel Products Composition) filiale américaine sise à New-York.

En 1969, Henri Harmel, neveu de François et Jean Goby, prend la direction de la S.A. Tombarel Frères. En 1976, la société perd son caractère familial et elle est contrôlée par Clin

¹²⁸ A.D.A.M., 03E 079/672, Acte 321, M. Lancestre, 28.11.1894, vente Euzière Pons / Goby : achat de la plus grande partie du terrain sur lequel a été bâtie l'usine. A.D.A.M., 82J 051, Fonds privé Michel & Arluc, dossier de l'usine Tombarel Frères : La société Tombarel fait appel au cabinet d'architecture cannois Michel & Arluc dans les années 1896-1898 pour la construction des premiers bâtiments de l'usine

¹²⁹ A.D.A.M., A.S.S.P., 03Q 03723, p. 53, 13.04.1898, Cession de parts du 31.03 et 06.04.1898

¹³⁰ A.D.A.M., 03Q 03850, V. 12, p. 113, n° 92, 19.08.1905 et 03Q 03851, V.19, p.21, 05.01.1906, succession F. M. Tombarel

¹³¹ A.D.A.M., 06U03/0055, Déclaration n° 47, Registre du commerce et des sociétés, Déclaration aux fins d'inscription modificative de l'immatriculation des commerçants et sociétés, 1920, n° 1 à 500

¹³² Idem

¹³³ Nous ignorons la date précise à laquelle J.H.M. Tombarel a quitté la société. Son nom n'étant pas mentionné dans cet acte, nous supposons qu'il n'en fait plus partie à cette date

¹³⁴ A.D.A.M., 03Q 03871, 27.03.1920, succession J. H. M. Tombarel

¹³⁵ A.D.A.M., 04U07/122, A.C.P., M. Crépeaux, 18.03.1925, Déclaration de souscription et de versement : reprise des statuts de la S.A.

¹³⁶ Idem : F. Goby (30 ans) fait à cette époque partie de la société, il est inscrit dans les statuts de la S.A. comme administrateur

¹³⁷ Jean est administrateur délégué en 1926 (26 ans) puis administrateur un peu plus tard (1928-1929) – A.D.A.M., 103J 0001, Archives privées de la parfumerie Tombarel Frères, Registre des délibérations des assemblées générales (1925-1944) et conseils d'administration (1926-1944)

¹³⁸ Idem

¹³⁹ Idem

Midy Industrie, un groupe pharmaceutique, qui s'est diversifié et notamment orienté vers les produits aromatiques. En 1982, la société passe à Sanofi Bio Industries. Le 23 décembre 1987, la S.A. Tombarel Freres fusionne avec la société Mero Rousselot Satia (Tribunal de Commerce de Grasse, dossier N° 54B15) » (informations à vérifier). L'usine Tombarel Frères, siège social de la société depuis 1898, est désaffectée à la fin des années 1980 puis vendue : une partie est occupée par l'Institut Catholique Fénelon qui transforme les locaux industriels en un établissement scolaire (1993) et une seconde partie par la municipalité de Grasse, qui y installe des entrepôts¹⁴⁰.

● Historique de la société Méro et Boyveau

La société de parfumerie grasseoise, connue principalement sous la raison sociale Méro et Boyveau, avait retenu comme date officielle de fondation, l'année 1832¹⁴¹.

Il s'agit probablement de l'époque à laquelle Joseph Donat Méro, jusque-là apprenti dans une parfumerie à Grasse¹⁴², crée sa propre société.

Celui-ci s'associe assez rapidement à Joseph Clément Currault, parfumeur, puisque dès 1836, ils louent ensemble une petite fabrique dans le centre de Grasse, à la rue de l'Oratoire¹⁴³. Cette association connue aussi sous la raison Méro et Currault, semble durer jusqu'aux années 1840.

Tout en poursuivant ses activités à la rue de l'Oratoire, Joseph Donat Méro achète en 1851, un domaine agricole de plusieurs hectares, au lieu-dit de la Paoute, au sud de Grasse¹⁴⁴. Ce site est essentiellement consacré à la culture de plantes à parfum. J. D. Méro y aménage de nombreuses infrastructures et notamment un important aqueduc pour alimenter un moulin¹⁴⁵.

En 1862, le domaine accueille en plus une ferme-école destinée à former de jeunes élèves agriculteurs (chefs de culture, contremaîtres ruraux ...) aux divers métiers de la culture des plantes à parfum¹⁴⁶ et probablement à leurs premiers traitements industriels pour la parfumerie. Les diverses productions du site sont intégrées aux activités de la société J. Méro¹⁴⁷.

Au début des années 1860, la société connaît des mutations importantes. En 1860, Joseph Donat achète une propriété agricole au quartier Sainte-Lorette¹⁴⁸, bien desservie par la

¹⁴⁰ Sources orales

¹⁴¹ Cette date était souvent rappelée sur les plaquettes publicitaires de la société ainsi que sur ses papiers à tête.

¹⁴² A.D.A.M., Uspera0003, Donat-Joseph Mero, industriel et maire de Cannes (1806-1874)

RENOIR (Nicole), Annales de la Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'Arrondissement de Grasse - 1999 - p. 121 à 138

¹⁴³ A.D.A.M., 03Q 03701, A.S.S.P., 07.04.1836, enreg. 20.06.1836, Bail de location d'une fabrique à la rue de l'Oratoire, J. F. Templier / J. D. Méro et J. Cl. Currault

¹⁴⁴ A.D.A.M., 03E 078/181, M. Sauvaire, F. 541, Acte 374, 26.07.1851, Acte de vente du domaine de la Paoute, J. J. Emmanuel et J. Ursule Durand de Sartoux / J. D. Méro

¹⁴⁵ A.D.A.M., 03E 078/198, M. Sauvaire, Acte 515, 05.10.1856, Acte de concession pour la construction d'un aqueduc, Plusieurs propriétaires / J. D. Méro

A.D.A.M., 07S122, Service hydraulique. Cours d'eau divers classés par communes. Camberousse, 1857-1867 : Construction d'un aqueduc, Domaine de la Paoute 1856-1857.

¹⁴⁶ A.D.A.M., 07M0038, Enseignement agricole, Ferme Ecole de Saint Donat de la Paoute : création, correspondance, demande d'autorisation, gestion (1861-1875)

¹⁴⁷ A.D.A.M., 03Q 03714, A.S.S.P., F. 200, C. 1, 10.06.1861, enreg. 23.12.1867, Bail de location d'une usine de parfumerie au quartier Sainte Lorette et d'une parfumerie à la Paoute, J. D. Méro / Société J. Méro et Boyveau

¹⁴⁸ A.D.A.M., 400Q 02/239, Conservation des hypothèques, Transcription n° 49 du 11.08.1860, acte de vente d'une propriété au quartier Sainte Lorette, M. Sauvaire, entre J. F. Arcel et J. D. Méro

route nationale 85. Il y fait bâtir sans attendre¹⁴⁹ l'une des premières véritables usines de parfumerie, de Grasse¹⁵⁰. La petite fabrique de la rue de l'Oratoire, devenue progressivement inconfortable et mal tolérée par le voisinage¹⁵¹, est délaissée par l'entreprise.

En 1861, Joseph Donat Méro s'associe à un jeune pharmacien parisien, Alfred Achille Boyveau. Par un acte officiel¹⁵², ils forment entre eux une société en nom collectif, pour une durée de neuf ans. On y prévoit notamment trois changements successifs de la raison sociale, qui consacrent l'accession progressive de M. Boyveau à la direction des affaires : J. Méro de 1861 à 1864 ; J. Méro & Cie de 1864 à 1867 ; J. Méro et Boyveau de 1867 à 1870.

Joseph Donat Méro loue le domaine dit de « Saint Donat », à la Paoute et l'usine de Sainte Lorette, alors en cours de construction, à la nouvelle société.

A la fin des années 1860, un conflit entre les deux associés les mène devant le Tribunal de Commerce de Grasse¹⁵³ : « En fait : le demandeur [M. Boyveau] soutient qu'aux termes des accords verbaux intervenus le dix juin 1861, entre lui et M. Méro, il doit remettre chaque année à celui-ci la part de bénéficiaire qu'il aura réalisée dans la société et ce jusqu'en déduction de la dette en principal intérêt ; que le chiffre exact de la somme à payer à ce jour au défendeur ne peut être connue que par le résultat d'un inventaire et que celui-ci refuse à procéder à cet inventaire. Par exploit du cinq octobre courant enregistré, M. Boyveau a fait assigner M. Méro devant le Tribunal aux fins par lui prises et ci-dessus transcrites l'affaire ayant été enrôlée et fixée à l'audience du quatorze octobre 1870 »¹⁵⁴.

La société est dissoute après jugement, en 1872. Joseph Donat Méro se retire des affaires et Alfred Boyveau poursuit seul l'activité de l'entreprise. Ce dernier acquiert tout ce qui constitue le fonds de commerce de la société et loue à M. Méro les deux sites de production¹⁵⁵.

Joseph Donat Méro meurt en 1874¹⁵⁶. Son légataire universel, Nicolas Lerch, qui hérite de ces deux sites, ne rompt pas le bail de location, et le renouvelle même, mais uniquement pour l'usine de Sainte Lorette, en 1879¹⁵⁷. En effet, l'Etat Français, qui subventionne moins ce type d'établissements, fait fermer la ferme école de la Paoute¹⁵⁸. En 1878, elle est reconvertie un temps¹⁵⁹ en dispensaire pour personnes âgées, suivant les dispositions testamentaires de Joseph Donat Méro¹⁶⁰, mort en 1874.

Alfred Achille Boyveau meurt en 1885¹⁶¹, à l'âge de 55 ans. Sa veuve, Marie Claire Gaymard, qui hérite¹⁶² de l'ensemble des biens de son époux, dont le fonds de commerce de parfumerie, semble reprendre la direction de la société¹⁶³.

¹⁴⁹ A.D.A.M., 03Q 03714, A.S.S.P., F. 200, C. 1, 10.06.1861, enreg. 23.12.1867, Bail de location d'une usine de parfumerie au quartier Sainte Lorette et d'une parfumerie à la Paoute, J. D. Méro / Société J. Méro et Boyveau

¹⁵⁰ Deux autres usines sont construites à cette époque : l'usine Chiris et l'usine Roure

¹⁵¹ A.D.A.M., 03U02/643, Rapports d'experts, 1859-1861, Affaire J. D. Méro / Les frères Templier

¹⁵² A.D.A.M., 03Q 03711, A.S.S.P., F. 192-193, 14.06.1861, enreg. le 10.06.1861, Acte de formation d'une société en nom collectif, J. D. Méro / A. A. Boyveau

¹⁵³ A.D.A.M., 06U03/0100, Jugement affaire J. D. Méro / A. A. Boyveau, audience du 28.10.1870

¹⁵⁴ A.D.A.M., 06U03/0102, Jugement affaire J. D. Méro / A. A. Boyveau, audience du 05.01.1872, Acte de dissolution de la Société en nom collectif Méro et Boyveau

¹⁵⁵ Idem

¹⁵⁶ A.D.A.M., 03Q 03825, D.M.P.D., F. 46, C. 126, 01.03.1874, décl. 12.11.1875, succession de J. D. Méro

¹⁵⁷ A.D.A.M., 03E 078/305, M. Chauvin, Acte 578, 12.11.1879, Bail à loyer d'une fabrique de parfumerie avec appartement de maître, cour et toutes dépendances au quartier Sainte Lorette, J. Ch. Nicolas Lerch / A. Achille Boyveau

¹⁵⁸ A.D.A.M., 07M0038, Enseignement agricole, Ferme Ecole de Saint Donat de la Paoute : création, correspondance, demande d'autorisation, gestion (1861-1875)

¹⁵⁹ Idem

¹⁶⁰ A.D.A.M., 03Q 03825, D.M.P.D., F. 46, C. 126, 01.03.1874, décl. 12.11.1875, succession de J. D. Méro

¹⁶¹ A.D.A.M., 03Q 03830, D.M.P.D., F. 125, n° 275, 20.11.1885, succession d'Alfred Achille Boyveau

¹⁶² Idem

En 1894, elle s'associe à Albert Joseph Sittler, négociant parfumeur, demeurant à Grasse, et à François Louis Emile Baube, négociant parfumeur, demeurant à Paris¹⁶⁴. Il est formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet « 1. L'exploitation du commerce de la parfumerie, distillation, essences, huiles et tous autres articles qu'ils jugeront convenables d'y rattacher. »¹⁶⁵.

La nouvelle raison sociale est Boyveau, Sittler et Baube, et la mention « successeurs de J. Méro et Boyveau » est rappelée sur les documents à l'usage de la maison de commerce.

Le capital social de la nouvelle société est fixé à 420 039 francs.

Plus de la moitié de ce fonds (245 525 francs) est constitué par l'apport de Mme Boyveau, et se compose d'une part, de la valeur estimée de la raison et de la marque de commerce J. Méro et Boyveau et de l'autre, de la valeur du matériel et ustensiles de l'usine de Sainte Lorette ainsi que du stock de marchandise. Par ailleurs, Mme Boyveau transmet à la société son droit au bail établi en 1879¹⁶⁶ pour l'usine de Sainte Lorette, qui demeure le siège social de l'entreprise.

MM. Sittler et Baube, qui étaient déjà associés depuis 1892, apportent à la société « à raison de la moitié chacun [...] la valeur de leur clientèle et du monopole de la vente des produits de la maison W.J. Bush & Cie de Londres [et] la valeur de leur matériel et ustensiles »¹⁶⁷. Ils apportent en outre leur droit au bail pour leur maison de commerce située à Paris, 21 rue Vieille du Temple.

Par cette association, prévue pour une durée de dix ans, Mme Boyveau renforce l'implantation de la société à Paris. Le 10 juin 1901 cette société est dissoute¹⁶⁸. M. Sittler étant désigné comme seul autorisé à procéder au partage et donc à la liquidation de la société, on suppose que ses deux anciens associés se retirent de l'affaire et qu'il reste seul à la direction.

En 1913, Albert Sittler s'associe avec son gendre, Henri Bénard, ingénieur chimiste¹⁶⁹. Ils forment entre eux une société en nom collectif, pour une durée de vingt ans. La société a pour objet « l'exploitation d'un fond de commerce et de fabrication de parfums, la vente de toutes essences et matières premières, et de tous objets qui s'y rattachent. »¹⁷⁰

La raison et signature sociale est J. Méro et Boyveau et le capital social est fixé à un million de francs : M. Sittler apporte 800 000 francs dont le fonds de commerce J. Méro et Boyveau avec succursale à Paris, 25 rue des Archives, et son droit au bail pour l'usine de Sainte Lorette. Henri Bénard apporte pour sa part 200 000 francs en espèces. L'acte prévoit enfin l'entrée, à sa majorité, de Georges, fils d'Albert Sittler.

¹⁶³ Idem

¹⁶⁴ A.D.A.M., 06U03/0022, Actes de sociétés du 09.04.1894, Formation de la société en nom collectif Boyveau, Sittler Et Baube (A.D.A.M., 04U 07/0110, double de l'acte)

¹⁶⁵ Idem

¹⁶⁶ A.D.A.M., 03E 078/305, M. Chauvin, Acte 578, 12.11.1879, Bail à loyer d'une fabrique de parfumerie avec appartement de maître, cour et toutes dépendances au quartier Sainte Lorette, J. Ch. Nicolas Lerch / A. Achille Boyveau

¹⁶⁷ A.D.A.M., 06U 03/0022, Actes de société : Formation d'une société en nom collectif, Boyveau, Sittler et Baube (A.D.A.M., 04U 07/0110 : double de l'acte)

¹⁶⁸ A.D.A.M., 03Q 03724, A.S.S.P., 10 et 12.06.1901, enreg. 20.06.1901, Acte de dissolution et de partage, Société Boyveau, Sittler et Baube

¹⁶⁹ A.D.A.M., 04U07/115, Acte de société du 10.01.1913 : Formation de la société en nom collectif Méro et Boyveau et Sittler et Bénard successeurs, entre A. J. Sittler et H. Bénard

¹⁷⁰ Idem

En 1914, MM. Sittler et Bénard s'adjoignent en troisième associé, René Honnorat¹⁷¹. Le capital social est fixé à 1 200 000 francs, dont 200 000 francs apportés en espèce par M. Honnorat.

En 1916, A. Sittler se retire des affaires¹⁷². Suivant les dispositions de l'acte de société de 1914¹⁷³, Henri Bénard et René Honnorat poursuivent seuls l'activité et l'ancienne raison sociale J. Méro et Boyveau, Sittler et Bénard successeurs, devient J. Méro et Boyveau, Bénard et Honnorat successeurs.

En 1919, les deux associés rachètent à Nicolas Lerch-Méro (légataire universel de J. D. Méro) le site industriel de Sainte Lorette¹⁷⁴. En 1920, ils achètent l'usine voisine, appartenant à la société Bérenger fils¹⁷⁵. Ce site est essentiellement attribué par les nouveaux propriétaires à la fabrication et à la vente directe de produits finis de la marque Molinard Jeune, acquise quelques années auparavant¹⁷⁶ par la société J. Méro et Boyveau.

En 1927¹⁷⁷, l'unité d'extraction par solvants volatils du site de Sainte Lorette, en activité depuis le début du siècle, est entièrement délocalisée¹⁷⁸. Un nouveau site est construit par la société sur une propriété agricole qu'elle possédait à Mougins¹⁷⁹, dans le quartier de Tournamy, encore peu urbanisé. L'usine de Grasse n'avait jamais répondu aux normes de sécurité préconisées par l'administration¹⁸⁰ pour ce type de production à risques, et le déménagement de cette unité était inévitable à moyen terme.

En 1932, la société en nom collectif Bénard et Honnorat existant entre H. Bénard et R. Honnorat est prorogée pour une nouvelle durée de soixante quinze ans et le capital social est fixé à 600 000 francs¹⁸¹.

Suite de l'historique selon documentation M.I.P. sans référencement des sources.

« Le 11 mars 1959, la SARL est transformée en SA. En 1969 Pierre Lerouge-Bénard, P.D.G, achète un terrain de sept hectares en zone agricole, au lieu dit de Sainte Marguerite au Plan de Grasse. De nouvelles installations axées sur le traitement des fruits et des arômes alimentaires sont en cours d'élaboration. Par la suite deux sociétés, la S.A.C.M. Aromatique à Grasse et la S.A. Sebalce à Nice, fusionne avec la société Benard & Honnorat. L'ensemble est acheté par FLORASYNTH en 1982 et entre dans le groupe SANOFI la même année, à l'exception de l'entreprise Méro-Molinard qui est rétrocédée à l'un des actionnaires. En effet,

¹⁷¹ A.D.A.M., 04U07/115, Acte de société du 21.03.1914 : Formation de la société en nom collectif Méro et Boyveau et Sittler et Bénard successeurs, entre A. J. Sittler, H. Bénard et R. Honnorat

¹⁷² A.D.A.M., 04U07/128, Acte de société du 09.12.1932 : Remplacement de statuts, Société Bénard et Honnorat

¹⁷³ A.D.A.M., 04U07/115, Acte de société du 21.03.1914 : Formation de la société en nom collectif Méro et Boyveau et Sittler et Bénard successeurs, entre A. J. Sittler, H. Bénard et R. Honnorat

¹⁷⁴ A.D.A.M., 03Q 03587, A.C.P., F. 45, C. 2, 24.05.1919, enreg. 02.06.1919, Acte de vente de la propriété dite « Villa Méro », bd. V. Hugo, à Grasse, J. Ch. Nicolas Lerch / H. Bénard et R. Honnorat

¹⁷⁵ A.D.A.M., 03Q 03588, A.C.P., F. 73, C. 6, 31.12.1919, enreg. 09.01.1920, Acte de vente de l'usine de parfumerie Bérenger fils, n° 52 bd. V. Hugo, Joseph Muraour / H. Bénard et R. Honnorat

¹⁷⁶ En 1913, la société Méro Boyveau possédait déjà la marque Molinard, cf. Documents du fonds privé de la Savonnerie Roustan, en cours de versement aux A.D.A.M.

¹⁷⁷ A.D.A.M., 05M 0425, Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes, Dossier Bénard et Honnorat, n° 1041, 1927, usine d'extraction de parfums par les hydrocarbures, à Mougins, quartier Tournamy

¹⁷⁸ A.C.G., 05I2/1, Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes, Dossier J. Méro et Boyveau, 1907 et 1914, local pour l'extraction de parfums par les hydrocarbures, à Grasse, quartier Sainte Lorette, usine de parfumerie

¹⁷⁹ La nouvelle usine est installée au cœur d'une exploitation de plantes à parfum, au plus proche des matières premières.

¹⁸⁰ À la demande d'autorisation (A.C.G., 05I2/1) formulée par la société Méro et Boyveau en 1914, d'utiliser les hydrocarbures dans son usine de Sainte Lorette, les services administratifs apposent leur refus. Ce qui ne semble pas empêcher l'entreprise de poursuivre cette activité, de façon officieuse.

¹⁸¹ A.D.A.M., 04U07/0128, Acte de société du 09.12.1932 : remplacement de statuts, société Bénard et Honnorat

à la suite de la cession de Mero à Sanofi, M. Pierre Lerouge-Bénard, ex P.D.G de Benard & Honnorat et M. Jean-Pierre Lerouge-Bénard créent une nouvelle société à structure essentiellement familiale et indépendante, la G.L.B. SA pour la diffusion des produits Molinard. En 1983, les familles Lerouge-Bénard et Honnorat vendent la société Bénard et Honnorat et la marque Méro à la société Sanofi. En même temps, les premiers rachètent aux seconds leurs parts de « Molinard » et en deviennent entièrement propriétaires. Jean Pierre Lerouge est alors Président Directeur Général et Pierre Lerouge-Bénard Directeur Général de Molinard sous une nouvelle structure juridique : GBL S.A. Parfums Molinard. Le 28 mars 1984 l'établissement secondaire de la société Mero à Mougins, Quartier Tournamy est supprimé. Le 13 juillet 1984, la société utilise l'enseigne Mero International.

Le 18 septembre 1987 intervient un apport fusion avec Mero Rousselot Satia, société du groupe Sanofi. »

Effectifs : avant la seconde guerre mondiale : 132 (A.D.A.M., 109W13) ; 1944 : 58 (A.D.A.M., 109W13) ; 1954 : 168 (A.D.A.M., 28W137)

• Historique des Sociétés Hugues Aîné et Charabot

J. J. Hugues Fils : 1799 – 1856

Jean Joseph Hugues, à l'origine menuisier¹⁸², crée dans le premier tiers du 19^{ème} siècle, une société de parfumerie, rue de la Porte du Cours. L'année 1817 est retenue dans l'histoire de l'entreprise comme la date de fondation officielle. La première mention qui établit concrètement un lien entre Jean Joseph Hugues et la parfumerie, date de 1829¹⁸³. Enfin, la raison de commerce Hugues Aîné n'est explicitement énoncée qu'en 1856¹⁸⁴.

Comme souvent, il est difficile d'établir avec certitude les débuts d'une petite structure commerciale de ce type, que ce soit en raison de tâtonnements inhérents à l'activité elle-même ou bien d'un cadre législatif et juridique toujours en évolution.

Dès l'origine, Jean Joseph Hugues donne à sa société, à l'image de nombreuses autres sociétés grassoises, un caractère familial en y intégrant, entre 1829 et 1839, ses trois fils¹⁸⁵. À cette époque la société est nommée Hugues Fils¹⁸⁶.

À sa mort, le 10.04.1839, Henri, l'aîné, succède à son père à la tête de la société¹⁸⁷. Sous sa direction la fabrique toujours située à la rue du Cours est agrandie¹⁸⁸. Cette période est également marquée par l'implantation de la famille Hugues dans le quartier de l'ancien Palais de Justice, qu'elle contribue à urbaniser¹⁸⁹. Au début du 20^{ème} siècle, elle y fait même bâtir son second site de production.

Le premier acte connu de la société Hugues Aîné, est en fait intégré dans le contrat de mariage du fils d'Henri Hugues, en 1856. On profite, en effet, de cet événement pour inscrire l'accord établi verbalement et par lequel Jean Joseph Hugues, âgé de vingt six ans et jusque là sans profession, s'associe à son père Henri, ceci avec « le versement d'une somme

¹⁸² A.D.A.M., 03E 078/083, Maître Fabre, Acte d'adjudication de l'Hôpital Saint Jacques

Cette date est également rappelée sur les papiers à en-tête de la Société Hugues Aîné et Charabot

¹⁸³ A.D.A.M., 03E 078/137, M. Sauvaire, 14.11.1829, Contrat de mariage H. Hugues et J. F. Giraud

¹⁸⁴ A.D.A.M., 03E079/629, Maître Perrolle, 21.08.1856, Contrat de mariage J. J. Hugues et Marie Lions

¹⁸⁵ Idem

¹⁸⁶ A.D.A.M., Fonds Yvonne Ossola (non coté), papiers de la parfumerie Jean Court, prix-courants, catalogues de prix de la parfumerie J. J. Hugues, parfumeur, savonnier, distillateur et chimiste, à Grasse (Var), 1854 ou M.I.P., collection d'étiquettes de parfumerie

¹⁸⁷ Idem

¹⁸⁸ A.D.A.M., 03E079/628, Maître Perrolle, 22.11.1855, Vente M. Mouton veuve J. J. Hugues / H. Hugues

¹⁸⁹ A.D.A.M., 03E079/628, Maître Perrolle, 22.11.1855, Vente M. Mouton veuve J. J. Hugues / H. Hugues

équivalente aux avoirs de ce dernier pour l'exploitation de la fabrique de parfumerie Hugues Aîné »¹⁹⁰.

En 1859, Henri Hugues, malade, est contraint de quitter l'entreprise. Par un nouvel acte de société, on procède à la liquidation de l'association qui existait entre le père et le fils¹⁹¹. Henri Hugues meurt en 1862¹⁹².

Hugues Aîné : 1859 – 1892

L'arrivée à la tête de l'entreprise de Jean Joseph Hugues, troisième génération, coïncide avec une tendance générale d'intensification de l'industrialisation et d'expansion de la parfumerie à Grasse. L'adoption de la machine à vapeur comme mode d'alimentation en énergie et la construction des premières usines en remplacement des petites fabriques en sont les illustrations les plus significatives.

Pour la société familiale rebaptisée Hugues Aîné, comme pour d'autres, commence donc une période de croissance. Elle se caractérise, pour cette maison, par plusieurs extensions de la petite fabrique du passage Mirabeau et rue du cours, lui donnant ainsi sa taille définitive, et par l'achat du grand domaine de la Sabrane en 1864 et 1875¹⁹³, sur lequel ses successeurs font bâtir l'usine moderne, évoquée plus haut.

Plus spécifiquement, Jean Joseph Hugues, jeune chef d'entreprise, s'illustre notamment par le soin qu'il porte à la communication commerciale de sa société. Il développe des thèmes tels que qualité et tradition, innovation et réussite ...

Ainsi, conçoit-il, par exemple, un document « publicitaire », dont on garde encore plusieurs copies, assez unique dans la forme. Ce document présente le nouveau procédé de distillation par injection de vapeur directe, mis au point par la société Hugues Aîné, en 1864. Il propose ainsi l'image d'une société capable d'innover en utilisant et en intégrant des technologies modernes (la vapeur des chaudières à charbon). Même s'il est assez probable qu'à la même époque, d'autres sociétés de parfumerie maîtrisent des modes de distillation assez semblables, lui en fait un argument de communication.

Les différents éléments de ce « discours commercial » se trouvent synthétisés dans la façade de l'ancienne fabrique Hugues Aîné. Au début des années 1880¹⁹⁴, Jean Joseph Hugues fait embellir l'une des entrées de sa fabrique, côté traverse Mirabeau, par un ajout d'ornements architecturaux : le nom de la société est inscrit en lettres rouges sur l'élévation, un balcon avec garde corps en fer forgé est visiblement créé, la cheminée de l'usine, par l'alternance de briques rouges plus ou moins foncées, présentait des motifs. Les fonctions d'un tel édifice, unique à Grasse, sont multiples : afficher de façon ostensible, par un décor luxueux, la réussite de la société, mais aussi marquer l'ancrage de cette entreprise dans la ville. Enfin, en affichant sur cette façade, sous forme de médaillons, les prix remportés par l'entreprise lors de foires et d'expositions, la société donne les gages d'un travail sérieux et de qualité.

Henri Hugues, l'unique fils de Jean Joseph, intègre officiellement la société familiale le jour de son mariage, en 1882¹⁹⁵, pour une première période, fixée à dix ans. En 1885¹⁹⁶, la

¹⁹⁰ A.D.A.M., 03E 079/629, M. Perrolle, 21.08.1856, Contrat de mariage J.J. Hugues et Marie Lions

¹⁹¹ A.D.A.M., 03E079/632, Maître Perrolle, 30.04.1859, Liquidation de la Société de commerce entre Henri et J. J. Hugues

¹⁹² A.D.A.M., Etat civil de la commune de Grasse, Acte de décès d'Henri Hugues, du 14.01.1862

¹⁹³ A.D.A.M., 03E079/637, Maître Perrolle, 24.04.1864, Vente J. J. B. Durand de Sartoux / J. J. Hugues et J. Barnier, Partie du Domaine de la Sabrane

¹⁹⁴ 1881 : date portée sur la façade

¹⁹⁵ A.D.A.M., 03E 079/655, M. Perrolle, 10.04.1882, Contrat de mariage H. Hugues et Th. A. Toussan

¹⁹⁶ A.D.A.M., 03E079/658, Maître Perrolle, 18.11.1885, Contrat de mariage, J. A. Ferrand et A. M. J. Hugues

filles de Jean Joseph Hugues, Anne Marie Joséphine épouse Antoine Ferrand, bientôt associé, lui aussi, à la direction de la société Hugues Aîné.

De Hugues Aîné à Charabot & Cie : 1893 – années 1920

Une société en nom collectif est formée en 1893¹⁹⁷, entre Jean Joseph Hugues, Henri Hugues et Antoine Ferrand pour l'exploitation de la Maison de Parfumerie Hugues Aîné (siège social 8 rue du Cours ; Capital social 400 000 francs). Cette association est prévue pour une durée de 15 ans. Le décès de Jean Joseph Hugues le 01.05.1897¹⁹⁸, n'entraîne pas de modifications des statuts de la société.

En 1908, la société en nom collectif arrive à échéance. Henri Hugues se retire des affaires. Avec ce départ s'achève une succession de quatre générations de dirigeants de la famille Hugues, fondatrice de la Parfumerie Hugues Aîné.

Antoine Ferrand crée pour une nouvelle période de 15 ans, une société en nom collectif avec deux autres associés : Eugène Charabot et Jacques Moréna¹⁹⁹. Ce dernier fait déjà partie de la société depuis plusieurs années, où il occupe un poste de direction. Il décède en 1910²⁰⁰.

En 1916, son fils, Pierre, intègre l'entreprise comme associé. On en profite pour prolonger la société de sept ans (prorogation jusqu'en 1930)²⁰¹.

On prévoit également trois changements successifs de la raison sociale : Antoine Ferrand & Cie, de 1916 à 1919 ; Ferrand, Charabot & Cie de 1919 à 1924 ; E. Charabot & Cie de 1924 à 1930

Ces dernières dispositions soulignent l'accession progressive d'Eugène Charabot à la tête de la société. En 1918/1919 et en 1924/1925, Henri Hugues et Antoine Ferrand vendent à l'entreprise une grande part du domaine de la Sabrane²⁰² sur lequel une unité industrielle a déjà été bâtie.

Charabot & Cie : 1925 – 1936

Un an après l'adoption de la raison commerciale E. Charabot & Cie (1924) et à l'occasion du départ d'Antoine Ferrand, on procède à de nouveaux changements de statuts.

Le 18 mai 1925, Eugène Charabot et Pierre Moréna forment pour une durée de 99 ans la Société Anonyme Charabot & Cie²⁰³. L'augmentation du capital à six millions de francs est importante. Sur les 6000 actions (de 1000 francs chacune) créées, 5900 reviennent aux deux associés.

En 1927, deux ans après sa formation, la S.A. est transformée en S.A.R.L.²⁰⁴. Le seul résultat notable de cette opération est le retour de la totalité des 6000 actions en la possession des deux associés : 4500 parts pour E. Charabot et 1500 parts pour P. Moréna.

On compte à cette époque 120 employés permanents. Ce nombre pouvait s'élever à 180 lors de périodes de surcroît de travail²⁰⁵.

¹⁹⁷ A.D.A.M., 06U03/0022, A.S.S.P., 18.04.1893, Formation d'une société en nom collectif

¹⁹⁸ A.D.A.M., Etat civil de la commune de Grasse, Acte de décès de J. J. Hugues du 01.05.1897

¹⁹⁹ A.D.A.M., 06U03/0022, A.S.S.P., 18.04.1893, Formation d'une société en nom collectif

²⁰⁰ A.D.A.M., 03Q03858, Succession Jacques Moréna, Déclaration du 29.01.1910, n°139

²⁰¹ A.D.A.M., 06U03/0026, A.S.S.P., 01.07.1916, Modification de statuts

²⁰² A.D.A.M., 03Q03586, Acte enregistré le 18.11.1918, Vente d'un grand terrain détaché du Domaine de la Sabrane, H. Hugues et J. A. Ferrand / Société en nom collectif Charabot & cie

²⁰³ A.D.A.M., 06U03/0026, A.S.S.P., 18.05.1925, Formation d'une Société Anonyme

²⁰⁴ A.D.A.M., 06U03/0026, A.C.P., 20.06.1927, Transformation de la S.A. en S.a.r.l.

²⁰⁵ A.D.A.M., 05M430, Dossier d'enquête de commodo et incommodo de 1926 portant sur la société Charabot & Cie

Dans l'acte de fondation de la S.A.R.L., on relate le changement de siège social de l'entreprise. De la rue du Cours à Grasse, on le transfère au site industriel de la Sabrane.

Par deux actes non datés, passés sous seing privé (enregistrés au T. C. de Grasse en 1932)²⁰⁶, on procède à des changements à la tête de la société : Pierre Moréna vend la totalité de ses parts dans la société Charabot & Cie à Lucien Simon pour la somme de 1011000 francs, et se retire des affaires. Eugène Charabot vend 150 de ses parts de la société à son nouvel associé parisien pour la somme de 50 000 francs.

Pierre Moréna quitte la société avec l'idée de fonder sa propre société. Mais ce dernier meurt en 1934²⁰⁷ sans avoir eu le temps de réaliser ce projet.

À partir des années 1933-1934 et jusqu'à la fin de la décennie, commence une période de crise dans l'histoire de l'entreprise. Après des tentatives de renflouement de la société Charabot & Cie, l'état de faillite est prononcé par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence en 1936²⁰⁸. L'affaire est ensuite rachetée en 1937²⁰⁹ par Alexandre Klaguine.

Suite de l'historique selon documentation M.I.P., sans référencement des sources²¹⁰

Le tournant de la Société Charabot & Cie s'effectue en 1952 lors de son rachat par Bathélémy Sansoldi, fondateur d'ARCO dont les établissements sont spécialisés dans le négoce des matières premières destinées à la parfumerie. Le 2 janvier 1952 Barthélémy Sansoldi et Pierre Gout forment entre eux une S.A.R.L. La société, qui garde la dénomination Charabot & Cie, a son siège social à Grasse, Route Napoléon. Sa durée est fixée à 99 ans. En 1966, la société Charabot crée une école de parfumerie. Le 22 août 1968, la S.a.r.l. Charabot & Cie devient une société anonyme. La S.A. Charabot & Cie se tourne vers l'international et de nombreuses filiales sont créées : Etats-Unis, Grande Bretagne, Japon, Mexique, Réunion, Madagascar, Archipel des Comores ... Pendant longtemps la société Charabot a limité ses activités à la production et à l'utilisation des matières premières pour la parfumerie. Aujourd'hui, la société Charabot est implantée non seulement sur les hauteurs de Grasse (Siège des services administratifs et de l'activité « recherche et développement » R & D) mais également au Plan de Grasse. Cette dernière usine (conforme aux exigences technologiques les plus récentes) accueille les fabrications des corps de synthèse et des isolats de naturels. L'usine Charabot développe deux activités principales qui sont la production et la commercialisation de matières premières aromatiques naturelles et synthétiques, ainsi que la conception et la distribution de compositions aromatiques. La Société, fortement implantée à Madagascar, réalise 80% de son chiffre d'affaire à l'exportation.

Effectifs :

Milieu des années 1920 : 120 personnes en permanence²¹¹ ; 180 avec employés saisonniers ; 1950 : 43 personnes²¹² ; 1954 : 47 personnes²¹³ ; la société Charabot & Cie comptait en 2006 plus de 300 employés.

²⁰⁶ A.D.A.M., 06U03/0026, A.S.S.P., 17.06.1932, Cession de parts, P. Moréna / Lucien Simon
06U03/0026, A.S.S.P., 17.06.1932, Cession de parts, E. Charabot / Lucien Simon

²⁰⁷ A.D.A.M., Etat civil de la Commune de Grasse, Acte de décès de P. Moréna, du 03.11.1934

²⁰⁸ Farnarier (Joseph), Contribution à la connaissance de la ville de Grasse, Parfumerie grasse, Grasse 1983, 149 pp.

²⁰⁹ A.D.A.M., 05M430, Dossier d'enquête de commodo et incommodo de 1926 portant sur la société Charabot & Cie

²¹⁰ Pour l'histoire récente de la société Charabot & Cie, voir aussi : M. Dubray, C. Lavenu, A. Mégier et G. Benalloul, *Histoire d'une maison de parfumerie Charabot & Cie*, à compte d'auteur, 2008, 96 p.

²¹¹ ADAM, 05M430, Dossier d'enquête de commodo et incommodo de 1926 portant sur la société Charabot & Cie

²¹² ADAM, 0028W138, Sous préfecture, Licenciements et placements, renseignements sur la société Charabot & cie, 1950

²¹³ ADAM, 0028W137, Sous préfecture, Rapport sur l'activité industrielle dans le département, 09.02.1954

• Historique de la société Camilli, Albert et Laloue

En 1868, un arbitrage judiciaire impose à Auguste Bérenger, d'une part « de ne jamais se servir de cette raison de commerce Berenger Fils d'aucune façon ni pour quoi que ce soit » et d'autre part « de ne jamais faire inscrire sur ses étiquettes et cartes d'adresse le nom de Jeune soit en abréviation ou en plus petits caractères que le nom Berenger »²¹⁴.

Bien que la création de la parfumerie Bérenger Jeune soit antérieure²¹⁵, sans doute de peu, à ces dispositions, ce jugement peut apparaître comme un élément fondateur de cette entreprise.

Il impose en tout état de cause une meilleure prise en compte d'un acte privé plus ancien²¹⁶, par lequel Auguste cédait à Joseph, son frère aîné et ex associé, ses parts dans la société de parfumerie Bérenger Fils.

Celle-ci existe dès les années 1850²¹⁷, sous cette raison. Son assise ou ossature ayant certainement été héritée de la société de leur père Jacques, négociant à Grasse dans la première moitié du 19^{ème} siècle²¹⁸.

Ce procès²¹⁹ entre les deux frères a donc favorisé le développement de deux entités commerciales bien différenciées.

La société Bérenger Fils était implantée depuis l'origine (1851²²⁰) aux abords immédiats de la ville de Grasse, au quartier des Fainéants, et notamment dans une ancienne auberge dite « Hôtel des Ministres »²²¹.

Le premier site attesté de la société Bérenger Jeune se trouvait au bas de la rue Droite, l'une des principales artères du centre ancien de Grasse. La fabrique avait été installée dans les parties basses d'un immeuble acquis par Auguste Bérenger, en 1869²²².

Cependant, il est probable que jusqu'à cette date, la société Bérenger Jeune, avait occupé provisoirement un local situé dans l'ancienne rue des Augustins²²³.

En 1874, Auguste Bérenger, âgé de soixante ans²²⁴, s'associe²²⁵ à Linus Albert, employé de commerce de quarante deux ans²²⁶. Ils forment entre eux une nouvelle société

²¹⁴ A.D.A.M., Tribunal de première instance de Grasse, 03U 02/0645, Rapports d'expert et sentences arbitrales du 01.01.1867 au 31.12.1868, Affaire Joseph Bérenger contre son frère Auguste, Rapport du 02.07.1868

²¹⁵ Idem

²¹⁶ Idem

²¹⁷ A.D.A.M., 03E 078/196, Maître Sauvaire, F. 303, Acte 221, le 19.04.1856, Acte de vente d'un distilloir et d'un étage immédiatement supérieur, situés au 27, rue des Cordeliers, à Grasse
J. P. Guichard, confiseur et son épouse F. C. Lions / J. Berenger, aîné, parfumeur à Grasse

²¹⁸ A.D.A.M., Etat civil de la ville de Grasse, document numérisé, Acte de naissance n°390, Auguste Bérenger

²¹⁹ A.D.A.M., Tribunal de première instance de Grasse, 03U 02/0645, Rapports d'expert et sentences arbitrales du 01.01.1867 au 31.12.1868, Affaire Joseph Bérenger contre son frère Auguste, Rapport du 02.07.1868

²²⁰ A.D.A.M., 03E 078/180, Maître Sauvaire, F. 191, Acte 132, le 18.03.1851, Acte de vente d'une maison n°2 et 4, rue et place des Fainéants, une autre maison, une remise et un grenier, juste en face, Jean Gimbert / Joseph Berenger

²²¹ A.D.A.M., 03E 078/148, Maître Sauvaire, F. 276, Acte 209, le 29.06.1835, Acte de partage de la succession de Paul Gimbert

²²² A.D.A.M., 400Q 02/343, Transcription hypothèque n°73 du 08.01.1870 (F. 198), Acte d'adjudication aux enchères publiques

Divers immeubles (dont le n°45, rue Droite) ayant appartenu à Louise ou Jeanne Tronche et Jean François Charrier

²²³ A.C.G., Br 15, Plan de la ville de Grasse 1869, extrait de Grasse Notice, description, climat, industrie, curiosités, excursions, troisième édition, auteur M. J. Edward, 1869, Grasse

²²⁴ A.D.A.M., Etat civil de la ville de Grasse, document numérisé, Acte de naissance n°390, Auguste Bérenger

²²⁵ A.D.A.M., 04U 07/0109, Acte de société du 21.02.1874, Formation de la société commerciale Berenger Jeune, entre Auguste Benrenger et Linus Albert

²²⁶ A.D.A.M., Etat civil de la ville de Grasse, document numérisé, Acte de décès n°105, Linus Albert

pour la distillation et la vente des eaux de fleurs d'oranger et essences, ainsi que la production de conserves de tomates. La raison ne change pas et le capital social est fixé à 25 000 francs²²⁷.

En février 1876, Auguste Bérenger se retire de la société et laisse Linus Albert seul à la direction des affaires²²⁸. Quelques mois plus tard, ce dernier rachète l'intégralité du fonds de commerce pour 21 160 francs, qui comprend essentiellement les ustensiles et meubles attachés à l'exploitation ainsi que les marchandises neuves. En revanche, Auguste Bérenger conserve la propriété de la raison sociale ainsi que des locaux de la société, qu'il loue à son successeur²²⁹.

En 1886, le bail de location de la fabrique de la rue Droite est renouvelé²³⁰, tandis que la raison sociale est cédée par Auguste Bérenger à Linus Albert « d'une manière définitive et irrévocable »²³¹.

Linus Albert meurt en 1893, sans successeur désigné, à l'âge de 61 ans²³². L'impossibilité pour aucun de ses deux fils de prendre la suite à ce moment là²³³ et une situation financière défavorable²³⁴ compliquent un peu plus la transmission de l'entreprise. La parfumerie présente, en effet, après inventaire de succession, un déficit de 29 469 francs²³⁵.

Néanmoins, la famille trouve rapidement un arrangement²³⁶. Lucie Audibert Nicolas, veuve de M. Albert reprend la direction de la parfumerie²³⁷ et s'associe à François Bermon, voyageur de commerce²³⁸ de la société²³⁹. Celui-ci fait un apport numéraire de 30 000 francs ce qui rééquilibre les comptes²⁴⁰. Les nouveaux associés établissent entre eux les statuts d'une nouvelle société en nom collectif, dans lesquels ils définissent notamment clairement leurs champs d'action respectifs : « Madame veuve Albert sera chargée de la fabrication et de la direction des employés et des ouvriers et M. Bermon de la négociation des affaires et des voyages. »²⁴¹

²²⁷ A.D.A.M., 04U 07/0109, Acte de société du 21.02.1874, Formation de la société commerciale Berenger JEUNE, entre Auguste Benrenger et Linus Albert

²²⁸ A.D.A.M., 04U 07/0109, Acte de société, Acte du 06.04.1876, Dissolution de la société commerciale existant entre Auguste Berenger et Linus Albert

²²⁹ A.D.A.M., 03E 076/542, Maître Martelly, Acte 3 du 25.06.1876, Arrangement, Auguste Bérenger / Linus Albert

²³⁰ A.D.A.M., 03Q 03771, A.S.S.P., F 180, C. 3 et 4 passé le 10.01.1886, enregistré le 05.04.1886, Bail de location d'une maison à la rue droite, Auguste Berenger/Linus Albert

²³¹ A.D.A.M., 03E 076/554, Maître Martelly, Acte 2 du 04.01.1886, Cession, Auguste Berenger / Linus Albert

²³² A.D.A.M., Etat civil de la ville de Grasse, document numérisé, Acte de décès n°105, Linus Albert

²³³ A.D.A.M., 03Q 03545, A.C.P. du 15.06.1893, Acte M° Maire du 10 et 12 juin 1893, suite de l'inventaire de la communauté Audibert et Albert : le fils aîné est interné à la Guyane et le plus jeune est encore mineur à cette époque.

²³⁴ A.D.A.M., 03E 076/567, Maître Maire, Acte 135 des 24.04. / 10.06 / 12.06 / 13.06 1893, Inventaire Albert : dans les prisées du 12.06.1893, Récapitulation

²³⁵ Idem

²³⁶ A.D.A.M., 03Q 03545, A.C.P. du 15.06.1893, Acte M° Maire du 13 juin 1893, Cession de droits successifs, Jeanne Marie Théodora Albert à sa mère Mme Audibert Nicolas

²³⁷ Idem

²³⁸ A.D.A.M., 04U 07/0110, Acte de société du 30.12.1893, Fondation de la société en nom collectif Berenger Jeune, existant entre Marie Louise Audibert Nicolas, veuve ALBERT et François Bermon

²³⁹ Martin (Andrée), *Camilli*, dans Les nouvelles de l'osmothèque, lettre d'information périodique n° 17, avril 1998

²⁴⁰ A.D.A.M., 04U 07/0110, Acte de société, Acte du 30.12.1893, Fondation de la société en nom collectif Berenger Jeune, existant entre Marie Louise Audibert Nicolas, veuve Albert et François Bermon

²⁴¹ Idem : la mention des attributions de chacun des associés a toujours été rappelée dans les différents actes de société qui suivent cet acte de fondation

En 1901, cette association est prorogée une première fois²⁴². La raison sociale devient alors Bérenger Jeune, Albert et Bérmon, successeurs.

Mme Albert se soucie également, dans ce document, de conserver une société à caractère familial en désignant son fils, Eugène Paul Antoine, voyageur de commerce dans l'entreprise, comme son successeur, afin d'anticiper un départ imprévu²⁴³.

En 1906, la société achète un terrain vierge au quartier Sainte Lorette et y édifie une usine²⁴⁴. Dans un nouvel acte de prorogation de la société datant de 1911, on mentionne le changement de site : « Prorogation de dix ans de la société en nom collectif Bérenger Jeune, Albert et Bermon, successeurs ayant pour objet l'exploitation d'une fabrique de parfumerie à Grasse, autrefois, rue Droite n° 45 et actuellement avenue des Casernes et avenue Sainte Lorette où se trouve désormais le siège »²⁴⁵.

À partir de 1920, la société Bérenger Jeune, Albert et Bermon successeur connaît d'importantes transformations. Le 06 décembre 1920, Eugène Paul Antoine Albert, fils de Lucie Audibert Nicolas, François Camilli et Eugène Laloue forment une société en nom collectif, au capital social d'un million de francs, dont 650 000 sont apportés par M. Camilli. L'association a pour objet « la vente de matières premières de parfumerie, de savonnerie, de droguerie et de tous articles s'y rattachant » et choisit la raison sociale Camilli, Albert et Laloue, successeurs de Bérenger Jeune et d'Albert et Bermon²⁴⁶. La référence à une filiation de la société est abandonnée en 1924²⁴⁷.

Le jour même de sa formation, la société acquiert au quartier Saint Claude, l'essentiel du terrain sur lequel elle fait édifier progressivement un site de production annexe²⁴⁸. Celui-ci est destiné, dès l'origine, au traitement des plantes aromatiques par hydrocarbures²⁴⁹. Le 31.12.1920, Marie Nicolas et François Bermon vendent à la société C.A.L. l'usine de parfumerie de l'avenue Sainte Lorette ainsi que le fonds de commerce comprenant le matériel et le mobilier pour 370 000 francs²⁵⁰. Les deux anciens associés désormais à la retraite se partagent l'actif de cette vente au début de 1922²⁵¹. Ils confirment ainsi leur retrait définitif des affaires, bien que Mme Nicolas, alors âgée de plus de quatre vingt ans²⁵², conserve encore

²⁴² A.D.A.M., 04U 07/0112, Acte de société du 27.12.1900, Prorogation de la société en nom collectif Bérenger Jeune, Albert et Bermon successeurs, existant entre Marie Louise Audibert Nicolas, veuve Albert et François Bermon

²⁴³ Idem

²⁴⁴ A.D.A.M., 03E 078/401, Maître L. Crépeaux, Acte 3258 du 07.12.1906, Vente d'un terrain au quartier Sainte Lorette, Jean Baptiste Comte / S.E.N.C. Bérenger Jeune, Albert et Bérmon successeurs

²⁴⁵ A.D.A.M., 4U 07/113, Acte de société du 15.03.1911, Prorogation de la société en nom collectif Bérenger Jeune, Albert et Bermon successeurs, existant entre Marie Louise Audibert Nicolas, veuve Albert et François Bermon

²⁴⁶ A.D.A.M., 04U 07/0117, Acte de société du 06.12.1920, Formation de la société en nom collectif Camilli, Albert et Laloue, successeurs de Bérenger Jeune, Albert et Bermon, entre F. Camilli, G. Laloue et E. Albert

²⁴⁷ A.D.A.M., 04U 07/0121, Acte de société du 12.12.1924, modification de statuts de la société en nom collectif Camilli, Albert et Laloue : La raison sociale devient Camilli, Albert et Lalou & Cie

²⁴⁸ A.D.A.M., 03Q 03591, A.C.P. du 16.12.1920, Acte M° Artur du 06.12.1920, Acte de vente d'une parcelle de terre au quartier Saint Claude, Paul Clothaire Pellatou et Louise Heraud / S.E.N.C. C.A.L.

²⁴⁹ A.D.A.M., 05M368, Dossier de procédure de classement d'une installation dangereuse, Société C.A.L., Usine de Saint Claude

²⁵⁰ A.D.A.M., 03Q 03591, A.C.P. du 10.01.1921, Acte M° Seassal du 31.12.1920, Acte de vente de l'usine de parfumerie et du fonds de commerce, Marie Louise Audibert Nicolas, veuve Albert et François Bermon / S.E.N.C. C.A.L.

²⁵¹ A.D.A.M., 03Q 03593, A.C.P. du 25.01.1922, Acte M° Seassal du 18.01.1922, Liquidation et partage, Marie Louise Audibert Nicolas, veuve Albert et François Bermon

²⁵² A.D.A.M., État civil de la ville de Grasse, document numérisé, Acte de décès, Marie Lucie Audibert Nicolas

quelques parts dans la société²⁵³, et ce jusqu'à sa mort, en 1925²⁵⁴. Au cours de cette même année, la société en nom collectif est transformée en Société Anonyme, avec pour directeur M. Camilli²⁵⁵ ; elle est prorogée pour une nouvelle période de 50 années²⁵⁶, et dotée d'un capital social rehaussé et s'élevant à un million sept cent mille francs²⁵⁷.

En novembre 1925, ces cinq années d'intenses remaniements se terminent par la formation entre la société C.A.L. et divers autres actionnaires, parmi lesquels le célèbre parfumeur Joseph Spoturno Coty, d'une seconde société anonyme dénommée «Les cultures florales méditerranéennes», au capital d'un million de francs et ayant pour objet la culture en France, dans les colonies et à l'étranger, des plantes et fleurs destinées à la parfumerie²⁵⁸.

L'Osmothèque a publié en 1998 un historique de la société C.A.L dont une partie a été retranscrite plus bas. Il comble nos lacunes documentaires surtout pour l'histoire plus récente de la société (à partir des années 1930). Un passage de ce travail a été rédigé par Mme Andrée Martin, ancienne employée de la société. Celle-ci met au jour la véritable nature des relations très secrètes qui unissait la société C.A.L. à François Coty. Bien que l'auteur ne cite pas toujours explicitement ses sources, les propos semblent se fonder sur une documentation précise.

« M. François Camilli, très lié avec M. François Coty [...] corse comme lui, donna immédiatement [début des années 1920] une vive impulsion à l'affaire. [...] Le procédé d'extraction par les hydrocarbures venait d'être découvert et la nouvelle société [C.A.L.] sachant qu'elle pouvait déjà compter sur la clientèle de François Coty qui était à l'apogée de sa gloire, décida de se lancer dans cette fabrication.[...] Les commandes passées par François Coty furent tellement importantes qu'il fallut songer doubler et même à tripler les installations. [...] Pour faire face à ces dépenses ainsi que pour l'achat de matières premières dont les cours étaient très fluctuants, la jeune société Camilli, Albert et Laloue dut s'endetter auprès des banques. En 1924, François Coty annula une partie des importantes commandes qu'il avait passées et que Camilli, Albert et Laloue avait fabriquées au moment des récoltes. Voulant rester fidèle aux engagements pris, M. François Camilli accepta de François Coty qu'il y ait une purge d'hypothèques légales, suivant acte administratif du 06.10.1924 [...] François Coty devenait en fait le patron de l'affaire mais n'apparut jamais dans les statuts de la nouvelle société qui, aux termes d'un acte du 28.12.1924, enregistré le 31.12.1924, devait régir la société Camilli, Albert et Laloue transformée en société anonyme. [...] François Camilli avait accepté que la purge d'hypothèque soit effectuée par François Coty car celui-ci lui avait promis de lui rendre son usine dès qu'il aurait pu se dégager de sa dette. Ce compromis resta ignoré de tous jusqu'à la mort de François Camilli en 1959. En effet, la forte personnalité de François Camilli imposait la discrétion la plus totale à ceux qui étaient dans le secret de cette transaction. D'autre part, cette discrétion était indispensable si l'on voulait que la S.A. Camilli, Albert et Laloue prit de l'importance. Car quel est le grand parfumeur parisien qui aurait acheté du CAL s'il avait su que celle-ci appartenait à Coty ? » Andrée Martin

²⁵³ A.D.A.M., 04U 07/0121, Acte de société du 12.12.1924, modification de statuts de la société en nom collectif Camilli, Albert et Laloue : la raison sociale devient Camilli, Albert et Lalou & Cie

²⁵⁴ A.D.A.M., 03Q 03882, D.M.P.D., Déclaration du 16.10.1925 n°209, Succession de Louise Lucie Audibert Nicolas, veuve Albert, ancienne industrielle, morte le 23.04.1925

²⁵⁵ A.D.A.M., 04U 07/0122, P.V. d'assemblée générale du 31.12.1924, Transformation de la société en nom collectif Camilli, Albert et Laloue en Société Anonyme

²⁵⁶ A.D.A.M., 04U 07/0122, P.V. d'assemblée générale extraordinaire du 27.05.1925, Prorogation de la société anonyme Camilli, Albert et Laloue

²⁵⁷ A.D.A.M., 04U 07/0122, P.V. d'assemblée générale extraordinaire du 27.05.1925, Augmentation du capital de la société anonyme Camilli, Albert et Laloue

²⁵⁸ A.D.A.M., 04U 07/0124, Acte de société du 27.10.1925, Formation de la société anonyme, Les cultures florales méditerranéennes

Suite de l'historique selon documentation M.I.P., sans référencement des sources.

En 1963 Pfizer Inc. rachète Coty Inc. Et par la même occasion sa filiale Camilli Albert et Laloue dont Monsieur Pierre Laloue dirigera le service Parfumerie Evaluation Matières Premières jusqu'en 1988. En 1985, Camilli Albert et Laloue qui dépend de la Division Food Science de Pfizer Inc. Devient CAL Pfizer. Pfizer étant un des plus importants fabricants mondial de houblon obtenu par CO2 supercritique, CAL Pfizer profite de cette expérience pour monter à Grasse une unité pilote CO2 destinés à l'industriel de la Parfumerie et des Aromes. Ces produits 100% naturels donnent de nouvelles qualités plus proches de la Nature et font évoluer les compositions parfumantes et aromatiques. La dénomination de ces produits est Pfico 2. En 1996 le groupe finlandais Cultor rachète la division Food Science de Pfizer Inc donc CAL-Pfizer qui devient CAL-Cultor. La stratégie de Cultor prévoit une concentration de ses activités françaises sur Grasse ce qui implique des investissements importants sur le site. Cultor est spécialisé dans la fabrication et la vente de produits pour les Arômes et Parfums. Le vingt décembre 1996 intervient un apport de fusion à la société XYROFIN Francs S.A. des trois usines de l'avenue Sainte Lorette, du Quartier Saint Antoine et de la Route de Caillan à Draguignan. Le douze mars 1997, il y a radiation et inscription au registre du commerce de Paris.

De source orale, l'ensemble des sites grasseois sont entièrement vidés et délaissés au premier semestre 1999.

• Historique de la société Robertet & Cie

François Chauve, parfumeur, né en 1831²⁵⁹ dans une famille d'artisans grasseois (père tonnelier²⁶⁰), a fait carrière principalement à Paris, où il a très certainement fondé la société de parfumerie Chauve Fils²⁶¹, dont on conserve encore quelques rares documents (coll. particulière Société Robertet & Cie).

Dans les années 1870, l'entreprise vend sous la marque À la confiance, des eaux de fleurs d'oranger, de rose etc., des matières premières pour la parfumerie, et de l'huile d'olive vierge. Elle possède alors un siège à Paris au 11, Faubourg Saint-Martin et mentionne clairement qu'elle entretient un important lien commercial avec Grasse²⁶². Ce relais à Grasse, dont les contours demeurent assez flous, est très certainement assuré à cette époque par Jean-Baptiste Maubert, cousin de François Chauve²⁶³ et jeune parfumeur²⁶⁴. Les missions de ce dernier sont alors, on peut l'imaginer, de diriger à Grasse une unité de production, ou, plus vraisemblablement, d'y superviser l'achat et l'acheminement vers Paris, de matières premières pour la parfumerie.

C'est au cours de cette même période (avant 1876²⁶⁵) que François Chauve, proche de la retraite²⁶⁶, cède sa société à Paul Charles Robertet, parfumeur et industriel parisien²⁶⁷.

²⁵⁹ A.D.A.M., État civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 07.03.1831, Acte de naissance de François Chauve, n° 60

²⁶⁰ Idem

²⁶¹ Coll. particulière société Robertet & Cie, papier à en-tête des années 1870

²⁶² Idem

²⁶³ A.D.A.M., État civil, documents numérisés, Bureau de Grasse, 13.10.1882, Acte de mariage entre Jean-Baptiste Maubert et Catherine Irène Guérin, n° 126

²⁶⁴ Idem

²⁶⁵ Coll. particulière société Robertet & Cie, papier à en-tête portant la date de 1876

²⁶⁶ En 1879, François Chauve est rentier : Collection particulière, Minutes de M° Seytre, notaire au Bar, conservées dans l'étude de maître Grananta Goldman, Châteauneuf, Année 1879, Acte 199 – le 31.12.1879, acte de vente d'une maison d'habitation, Gustave Marie Antoine Vidal / François Chauve

²⁶⁷ Coll. particulière société Robertet & Cie, papier à en-tête daté de 1876

L'entreprise est rebaptisée Ancienne maison Chauve, P. Robertet, successeur. Le siège du 11, Faubourg Saint-Denis est conservé²⁶⁸.

En 1879, François Chauve, rentier²⁶⁹, rachète à Grasse avenue des Capucins, par l'intermédiaire de Jean Baptiste Maubert, une ancienne fabrique de parfumerie²⁷⁰. Celle-ci n'est semble-t-il plus en fonction depuis plusieurs années²⁷¹. Avec cette acquisition, l'ancien parfumeur contribue à consolider l'implantation à Grasse de son ancienne entreprise. En effet, tout indique²⁷² qu'un accord a été trouvé, rapidement²⁷³, avec Paul Robertet²⁷⁴, pour la remise en état de ce site et pour son exploitation. Les termes de l'accord, que la documentation laisse percevoir²⁷⁵, sont globalement : la mise à disposition pour l'entreprise parisienne de ces locaux de production moyennant d'une part une rente²⁷⁶ pour François Chauve, et d'autre part le maintien de Jean-Baptiste Maubert dans l'affaire, comme gérant de site²⁷⁷.

On peut donc admettre que l'entreprise P. Robertet & Cie, société grasseoise de parfumerie du 20^e et 21^e siècle est née sous l'impulsion d'entités²⁷⁸ commerciales plutôt centrées historiquement sur Paris ; et l'histoire de cette entreprise est marquée à partir des années 1880 jusqu'aux années 1920 par le basculement progressif²⁷⁹ de son centre de gravité

²⁶⁸ Idem

²⁶⁹ Collection particulière, Minutes de M^o Seytre, notaire au Bar, conservées dans l'étude de maître Grananta Goldman, Châteauneuf, Année 1879, Acte 199 – le 31.12.1879, acte de vente d'une maison d'habitation, Gustave Marie Antoine Vidal / François Chauve : « propriétaire vivant de ses rentes domicilié et demeurant à Paris 18, boulevard de Strasbourg »

²⁷⁰ Collection particulière, Minutes de M^o Seytre, notaire au Bar, conservées dans l'étude de maître Grananta Goldman, Châteauneuf, Année 1879, Acte 199 – le 31.12.1879, acte de vente d'une maison d'habitation, Gustave Marie Antoine Vidal / François Chauve

²⁷¹ Idem : la description notariale du site évoque l'existence dans le bien acheté d'une « ancienne parfumerie », le terme « ancienne » suppose que le site n'est plus exploité

²⁷² Entre autre, l'acte par lequel François Chauve revend cette usine à la société P. Robertet & Cie en 1889 (A.D.A.M., Enregistrement, Bureau de Grasse, A.C.P., 03Q03534, F. 15, le 07.03.1889, Acte de vente d'un immeuble comprenant une fabrique de parfumerie, à Grasse, avenue des Capucins, François Chauve / S.N.C. P. Robertet & Cie). En effet, on peut y lire : vente « d'un immeuble situé à Grasse avenue des Capucins quartier de la Barrière, comprenant une fabrique de parfumerie fondée et exploitée par M. Robertet », cette phrase laisse supposer que c'est plutôt la société Robertet & Cie qui d'une part a remis en état le site après le rachat en 1879 par François Chauve et d'autre part l'a exploité jusque-là

²⁷³ A.D.A.M., Mines et carrières, 08S 0037 du 01/01/1870 au 31/12/1889 Appareils à vapeur : demande d'autorisation déposée le 01.06.1881, par Paul Robertet pour son usine avenue des Capucins : ce document indique donc que la société Robertet se trouvait dans l'usine du quartier des Capucins dès 1881

²⁷⁴ Préalablement, d'autres tentatives pour s'implanter à Grasse avaient, semble-t-il, été menées par Paul Robertet. Ainsi, on trouve pour la première fois la mention de la présence de Paul Robertet à Grasse vers 1877. À cette époque il semble en relation avec une autre entreprise grasseoise de parfumerie : la société Muraour Frères. Cf. A.D.A.M., Mines et carrières, 08S 0037 du 01/01/1870 au 31/12/1889, appareils à vapeur : demande d'autorisation pour l'installation d'une chaudière déposée en 1877, par Paul Robertet pour le compte de la « maison Muraour Frères, au quartier de Rioubanquet au rez-de-chaussée dans le distilloir »

²⁷⁵ A.D.A.M., Enregistrement, Bureau de Grasse, A.C.P., 03Q03534, F. 15, le 07.03.1889, Acte de vente d'un immeuble comprenant une fabrique de parfumerie, à Grasse, avenue des Capucins, François Chauve / S.N.C. P. Robertet & Cie

²⁷⁶ Ou loyer (?)

²⁷⁷ A.D.A.M., Mines et carrières, 08S 0037 du 01/01/1870 au 31/12/1889 Appareils à vapeur : demande d'autorisation faite par Jean-Baptiste Maubert, « représentant Paul Robertet », le 24.01.1885, pour l'usine avenue des Capucins : Jean-Baptiste Maubert travaille donc avec P. Robertet au moins depuis 1885

A.D.A.M., Hypothèques, 400Q02/1146, F. 56 à 59, Transcription n^o 21 du 06.05.1911, vente d'un immeuble à usage d'usine de parfumerie, S.N.C. Espinasse et Pichelin / Jean Louis Castel : ce document indique que Jean-Baptiste Maubert était le directeur de l'usine des Capucins (vers 1895)

²⁷⁸ La société P. Robertet & Cie et Chauve Fils

²⁷⁹ H. Espinasse, qui succède à Paul Robertet dans les années 1890, résidait à Paris à ses débuts dans la société. Il s'installe ensuite à Grasse (1897).

de Paris vers Grasse. Ce transfert suit par ailleurs la prise de contrôle de la parfumerie par les descendants directs de Jean-Baptiste Maubert²⁸⁰.

En décembre 1888, Paul Charles Robertet, qui travaille déjà avec son fils²⁸¹, s'adjoint, comme associé, son gendre²⁸² Henri Espinasse²⁸³. Une société en nom collectif baptisée Robertet & Cie est formée²⁸⁴. Les sièges de l'entreprise se trouvent au 46, rue des petites Ecuries à Paris et à Grasse, avenue des Capucins²⁸⁵.

Peu après (mars 1889), « Paul Charles Robertet, négociant parfumeur à Paris, acquérant au nom et pour le compte de la société en nom collectif Robertet & Cie » rachète l'usine de Grasse à François Chauve²⁸⁶.

En 1894, M. Robertet annonce son intention de partir à la retraite²⁸⁷. Il programme même à l'avance la date de son départ, qui est fixée au 30.09.1896. Des dispositions pour préparer ce retrait sont prises. Ainsi M. Robertet cède à un nouvel associé, M. Céleste Gaston Pichelin, négociant à Paris, la moitié de ses droits dans la société dont le capital social était, à cette époque, de 600 000 francs. On prévoit aussi, après le départ de M. Robertet, de rebaptiser la société : Espinasse & Pichelin. L'entreprise, dont l'objet est l'« exploitation d'un fonds de commerce de matières premières pour la parfumerie », conserve en revanche son mode de fonctionnement avec siège social à Paris, 46, rue des Petites Ecuries et site de production à Grasse.

À ces remaniements administratifs s'ajoute, durant les deux mêmes années, la construction à Grasse d'une nouvelle usine, quartier du Carré ou des Casernes²⁸⁸, en remplacement de la petite fabrique acquise en 1889²⁸⁹ et dirigée par Jean-Baptiste Maubert²⁹⁰.

En 1897, messieurs Espinasse et Pichelin rachètent le surplus des droits de M. Robertet²⁹¹. La société qui existait de fait entre les deux hommes est prorogée une première

²⁸⁰ A.D.A.M., Tribunal de commerce de Grasse, 06U03/0028, Acte de société des 01.04.1914, Prorogation de la S.N.C. Espinasse & Pichelin formée en février 1914 et rebaptisée Pichelin, Gilles et Maubert

²⁸¹ Coll. particulière société Robertet & Cie, papier à en-tête du 15.12.1888

²⁸² A.D.A.M., Hypothèques, 400Q02/1052, F. 148 à 153, Transcription n° 45 du 05.11.1907 échange d'une parcelle de terre au quartier Delcarré, Epoux Espinasse / Epoux Adrien

²⁸³ A.D.A.M., Enregistrement, Bureau de Grasse, A.C.P., 03Q03534, F. 15, le 07.03.1889, Acte de vente d'un immeuble comprenant une fabrique de parfumerie, à Grasse, avenue des Capucins, François Chauve / S.N.C. P. Robertet & Cie : « Paul Charles Robertet, négociant parfumeur à Paris, acquérant au nom et pour le compte de la société en nom collectif Robertet & Cie ayant son siège social à Paris, rue des Petites Ecuries, n° 46 formée entre le dit Robertet et Henri Louis Antoine Espinasse, négociant à Paris suivant acte M° Robin, notaire à Paris, le 04.12.1888 »

²⁸⁴ Idem.

²⁸⁵ Idem.

²⁸⁶ A.D.A.M., Enregistrement, Bureau de Grasse, A.C.P., 03Q03534, F. 15, le 07.03.1889, Acte de vente d'un immeuble comprenant une fabrique de parfumerie, à Grasse, avenue des Capucins, François Chauve / S.N.C. P. Robertet & Cie

²⁸⁷ A.D.A.M., Tribunal de commerce de Grasse, 06U03/0022, Acte de société du 01.12.1894, Cession de droits sociaux et prorogation de la S.N.C. P. Robertet & Cie (2 actes)

²⁸⁸ A.D.A.M., Hypothèques, 400Q02/0784, F. 142 à 146, Transcription n° 56 du 02.01.1895, vente d'une propriété rurale quartier du Carré ayant une maison d'habitation, Marie Thérèse Fanton d'Anton / P. Robertet & Cie

²⁸⁹ A.D.A.M., Enregistrement, Bureau de Grasse, A.C.P., 03Q03534, F. 15, le 07.03.1889, Acte de vente d'un immeuble comprenant une fabrique de parfumerie, à Grasse, avenue des Capucins, François Chauve / S.N.C. P. Robertet & Cie

²⁹⁰ A.D.A.M., Hypothèques, 400Q02/0784, F. 142 à 146, Transcription n° 56 du 02.01.1895, vente d'une propriété rurale quartier du Carré ayant une maison d'habitation, Marie Thérèse Fanton d'Anton / P. Robertet & Cie

²⁹¹ A.D.A.M., Hypothèques, 400Q02/1146, F. 56 à 59, Transcription n° 21 du 06.05.1911, vente d'un immeuble à usage d'usine de parfumerie, S.N.C. Espinasse et Pichelin / Jean Louis Castel

fois en 1903²⁹². En février 1914, les deux associés, demeurant désormais à Grasse, forment entre eux une nouvelle société en nom collectif²⁹³. Cette modification de statuts influe peu sur l'organisation de l'entreprise. On remarque seulement le transfert du siège social à Paris, de la rue des Petites Ecuries au n°132, à la rue du Faubourg Saint-Denis et l'augmentation de 50 000 francs du capital social, qui passe à 650 000 francs.

Des changements plus importants interviennent à peine deux mois après la constitution de cette nouvelle société, puisque M. Espinasse se retire de l'affaire, remplacé par deux nouveaux associés : Alphonse Maurice Gilles, propriétaire demeurant à Nice et surtout Gabriel Léopold Maurice Maubert²⁹⁴, fils de Jean-Baptiste²⁹⁵. L'affaire est rebaptisée Pichelin, Gilles et Maubert.

En 1923, l'entreprise qui est dirigée dans les faits par messieurs Maubert et Gilles, transfère son siège social de Paris vers l'usine de Grasse²⁹⁶.

En juillet 1925, M. Pichelin cède ses parts aux autres associés²⁹⁷ et le capital social de la parfumerie passe de 650 000 à 5 millions de francs²⁹⁸. Ces divers changements trouvent comme aboutissement en janvier 1926 la transformation de la Société en Nom Collectif en Société Anonyme, qui est baptisée S.A. P. Robertet & Cie²⁹⁹.

Suite de l'historique documentation M.I.P., sans référencement des sources.

En 1925 la société en nom collectif est transformée en société anonyme : les « Incolores » naturels dans les années 1935 ; les « Butaflores » dans les années 1950. Dans les années 1960, Robertet créé une division « Compositions Parfumeries ». Maurice Maubert décède en 1961 et se sont ses fils Jean et Paul Maubert qui prennent en charge les destinée de Robertet. Cette troisième génération de Maubert, sans cesser de s'intéresser aux produits odorants naturels, se tourne résolument vers la diversification des activités. Cette diversification touche à la fois la nature des produits fabriqués (compositions et bases odorantes pour la parfumerie mais aussi pour les arômes alimentaires) ainsi que la création d'unités agricoles et industrielles sur les sites mêmes de production (lavande à Sault, rose de Damas à Keci-Borlu en Turquie, jasmin à Reus en Espagne, oranger à Nabeul en Tunisie ...). En 1966, Robertet prend le contrôle d'une très ancienne société, l'entreprise Cavallier. Sous la direction de Jean Maubert, des filiales sont créées dans les grands centres mondiaux de la parfumerie, équipés d'ateliers de mélange, de laboratoires de recherches et de contrôle, à Londres, à New-York, à Tokyo, à Milan, à Mexico, à Sao-Paolo, à Bueno Aires, à Bogota, en Suisse, à Saingapour ... Des bureaux de représentation en contact permanent couvrent les cinq continents grâce à des voyageurs technico-commerciaux itinérants. Pour assurer le renouvellement et le développement des techniques, des investissements très importants sont consacrés à la recherche depuis 1968. En effet un centre doté de moyens d'instrumentation physico-chimiques très performants a été construit. Dans les 1970, Robertet créé une Division « Arôme Alimentaire ». Dans les années 1980, Robertet poursuit son expansion et assure sa

²⁹² A.D.A.M., Tribunal de commerce de Grasse, 06U03/0025, Acte de société du 25.08.1903, Prorogation de la S.N.C. Espinasse & Pichelin

²⁹³ A.D.A.M., Tribunal de commerce de Grasse, 06U03/0028, Acte de société des 30.01 et 10.02.1914, Formation de la S.N.C. Espinasse & Pichelin

²⁹⁴ A.D.A.M., Tribunal de commerce de Grasse, 06U03/0028, Acte de société des 01.04.1914, Prorogation de la S.N.C. Espinasse & Pichelin formée en février 1914 et rebaptisée Pichelin, Gilles et Maubert

²⁹⁵ A.D.A.M., Enregistrement, Bureau de Grasse, D.M.P.D., 03Q03895, F. 381, n° 238, le 28.06.1933, succession de Jean-Baptiste Maubert

²⁹⁶ A.D.A.M., Justice civile, 04U07/0120, Acte de société du 13.11.1923, Dépôt d'acte

²⁹⁷ A.D.A.M., Justice civile, 04U07/0122, Acte de société du 07 et 09.07.1925, Cession de droits sociaux

²⁹⁸ A.D.A.M., Justice civile, 04U07/0122, Acte de société du 10 et 12.07.1925, Augmentation de capital

²⁹⁹ A.D.A.M., Justice civile, 04U07/0123, Acte de société du 23.01.1926, Dépôt de résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la société Pichelin, Gilles et Maubert

pérennité à long terme par la cotation de ses actions au second marché de la Bourse de Paris. Afin de permettre l'extension de l'usine, 1982 Jean Maubert prend la décision de déplacer sur un nouvel emplacement l'unité alimentaire et les ateliers de fabrication. Cette nouvelle implantation est fixée au Plan-de-Grasse. Elle est opérationnelle en 1984. En 1984 la continuité est assurée : en effet la quatrième génération avec Philippe et Christophe Maubert est à l'ouvrage. La famille Maubert conserve une majorité confortable du capital du Groupe Robertet et de toutes ses filiales. Le groupe grassois Robertet continue sur sa lancée et obtient en 2002 des résultats conformes à ses prévisions : C.A. en croissance de 5,4% taux constant (207,5 millions d'euros). Robertet qui veut se développer en Asie a créé d'une part une société avec un partenaire chinois, le groupe nafine, d'autre part une filiale en Inde dédiée à la parfumerie. En arôme, un nouveau système en ligne permet de suivre les demandes des clients. De nouvelles matières premières ont vu le jour dans la gamme « Les senteurs de la terre ».

Effectifs : 1954 : 75 (sans compter la direction)³⁰⁰ ; 1995 : 865 ; 1996 : 880 1997 : 885 1998 : 905 ; 1999 : 920 ; 2000 : 960 ; 2001 : 1044 ; 2002 : 1052. Rapports de gestion de Robertet conservés par le M.I.P.

• Conclusion

Cet échantillonnage de quelques histoires d'entreprises devra être complété par des recherches sur d'autres maisons de parfumerie. Cependant certaines observations de synthèse peuvent déjà être proposées.

Il peut être observé surtout qu'au-delà de chaque parcours singulier d'une entreprise, une trajectoire commune à ces sociétés se dessine. Cette évolution est particulièrement visible au cours des années 1891 à 1894, et notamment en 1893. En effet, les six sociétés procèdent alors à des modifications de statuts. Toutes adoptent le régime légal de la Société en Nom Collectif. Le capital social est majoritairement fixé aux alentours de 500 000 francs. Ces nouvelles associations consacrent souvent dans les actes, l'entrée d'ingénieurs chimistes aux commandes des affaires. Cette tendance s'inscrit d'ailleurs bien dans l'évolution technique de la parfumerie industrielle, qui voit l'émergence des productions de synthèse et de méthodes d'extraction nouvelles qui nécessitent de meilleures connaissances scientifiques. Il s'agit aussi pour la parfumerie de Grasse, de mettre en place des unités s'apparentant à des structures de recherches appliquées pour le développement de produits innovants. En revanche, cette intégration de compétences nouvelles à la direction des affaires s'effectue encore régulièrement par le biais d'alliances matrimoniales, comme le montre l'exemple de la société Méro et Boyveau.

Cette évolution statutaire³⁰¹ commune s'observe également durant les années 1920, où les sociétés délaissent l'ancien cadre du nom collectif et optent pour le statut de la Société Anonyme qui semble autoriser des augmentations importantes de capital. La société Charabot passe ainsi d'un capital social de 400 000 francs à 6 millions. Il en est de même pour Robertet & Cie, qui passe de 6 00 000 francs à 5 millions. Cette remarque est également valable pour les sociétés C.A.L., Tombarel Frères ou H. Muraour & Cie.

Enfin, il peut être observé une attitude commune relative aux sièges sociaux. À leur fondation, l'essentiel des sociétés occupent de petites fabriques, puis avec la croissance de

³⁰⁰ A.D.A.M., 0028W137, Sous préfecture, Rapport sur l'activité industrielle dans le département, 09.02.1954

³⁰¹ L'étude de l'évolution des structures juridiques des entreprises et leur comparaison a peu été prise en compte jusqu'à une période récente. Depuis quelques années, des historiens de l'économie s'intéressent à cette piste d'investigation, notamment : Guinnane (Timothy W.), Harris (Rom), Lamoureux (Naomi R.), Rosenthal (Jean-Laurent), « Pouvoir et propriété dans l'entreprise. Pour une histoire internationale des S.A.R.L. », dans *Annales*, 2008, a. 63, n°1, p. 73-110

l'activité et la réussite commerciale beaucoup font bâtir des usines, souvent durant les années 1890. La construction de ces véritables usines fait date dans l'histoire de ces sociétés. Elles abandonnent d'ailleurs presque toutes leurs fabriques dès l'aménagement du nouveau site. À partir des années 1920, toutes ces entreprises à l'exception de la société H. Muraour & Cie, font construire de petits sites annexes. Il y a dans le domaine des implantations successives des entreprises, la mise en œuvre d'un véritable schéma de déplacement commun à ces sociétés.

Il est difficile à ce stade de pousser plus loin l'interprétation de ces quelques données. Il peut être simplement noté que mis bout à bout, tous ces éléments éclairent sur le mode de fonctionnement du réseau des parfumeries industrielles de Grasse, sans doute garant de la longévité de ce bassin d'activité.

